

## COMMISSION CANADIENNE DU LAIT RAPPORT ANNUEL 2005–2006



Commission  
canadienne du lait

Canadian Dairy  
Commission

Canada 

## Mandat de la Commission canadienne du lait

En vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, les objectifs législatifs de la CCL consistent à :

- permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement; et,
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

### Énoncé de mission

Dynamiser l'industrie laitière canadienne au profit de tous ses intervenants.

### Valeurs

Intégrité, leadership, respect et dignité, professionnalisme.

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 8 h à 16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

### Communications

Commission canadienne du lait  
Édifice 55, Promenade de la CCN  
Ferme expérimentale centrale  
960, ave. Carling  
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2  
Téléphone : (613) 792-2000  
Télécopieur : (613) 792-2009  
Courriel : [ccl-cdc@agr.gc.ca](mailto:ccl-cdc@agr.gc.ca)  
Site Web : [www.ccl-cdc.gc.ca](http://www.ccl-cdc.gc.ca)

La présente publication est également disponible dans les bibliothèques partout au Canada.

No de catalogue : A88-2006

ISBN 0-662-49528-4

Conception et production : SUM Incorporated

Impression : imprimé au Canada

# TABLE DES MATIÈRES

Lettre au Ministre . . . . .	2	Programmes intérieurs de saisonnalité . . . . .	24
L'industrie laitière canadienne . . . . .	5	Programme de retrait des surplus . . . . .	26
Faits saillants de 2005-2006 . . . . .	5	Exportations . . . . .	26
Production laitière . . . . .	5	Vérification . . . . .	26
Transformation laitière . . . . .	6	Rendement et objectifs . . . . .	29
Marchés du lait . . . . .	7	Réalizations de 2005-2006 . . . . .	29
Utilisation du lait par classe . . . . .	8	Perspectives . . . . .	33
La Commission canadienne du lait . . . . .	11	Objectifs pour la période 2006-2007 à 2010-2011 . . . . .	34
Les commissaires . . . . .	11	Rapport financier . . . . .	39
Les comités . . . . .	13	Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers . . . . .	39
Gouvernance de la société . . . . .	15	Rapport de gestion . . . . .	40
Activités et programmes . . . . .	17	Rapport du vérificateur . . . . .	43
Politique laitière nationale . . . . .	18	États financiers . . . . .	44
Établissement et ajustement des quotas . . . . .	19	Annexes . . . . .	57
Mise en commun des revenus des producteurs . . . . .	20	Annexe 1, Système harmonisé de classification du lait . . . . .	57
Programme de permis des classes spéciales de lait . . . . .	22	Annexe 2, Lexique . . . . .	59
Établissement des prix . . . . .	22		
Importations de beurre . . . . .	23		
Programme d'innovation en matière de produits laitiers . . . . .	24		
Programme de marketing du lait . . . . .	24		

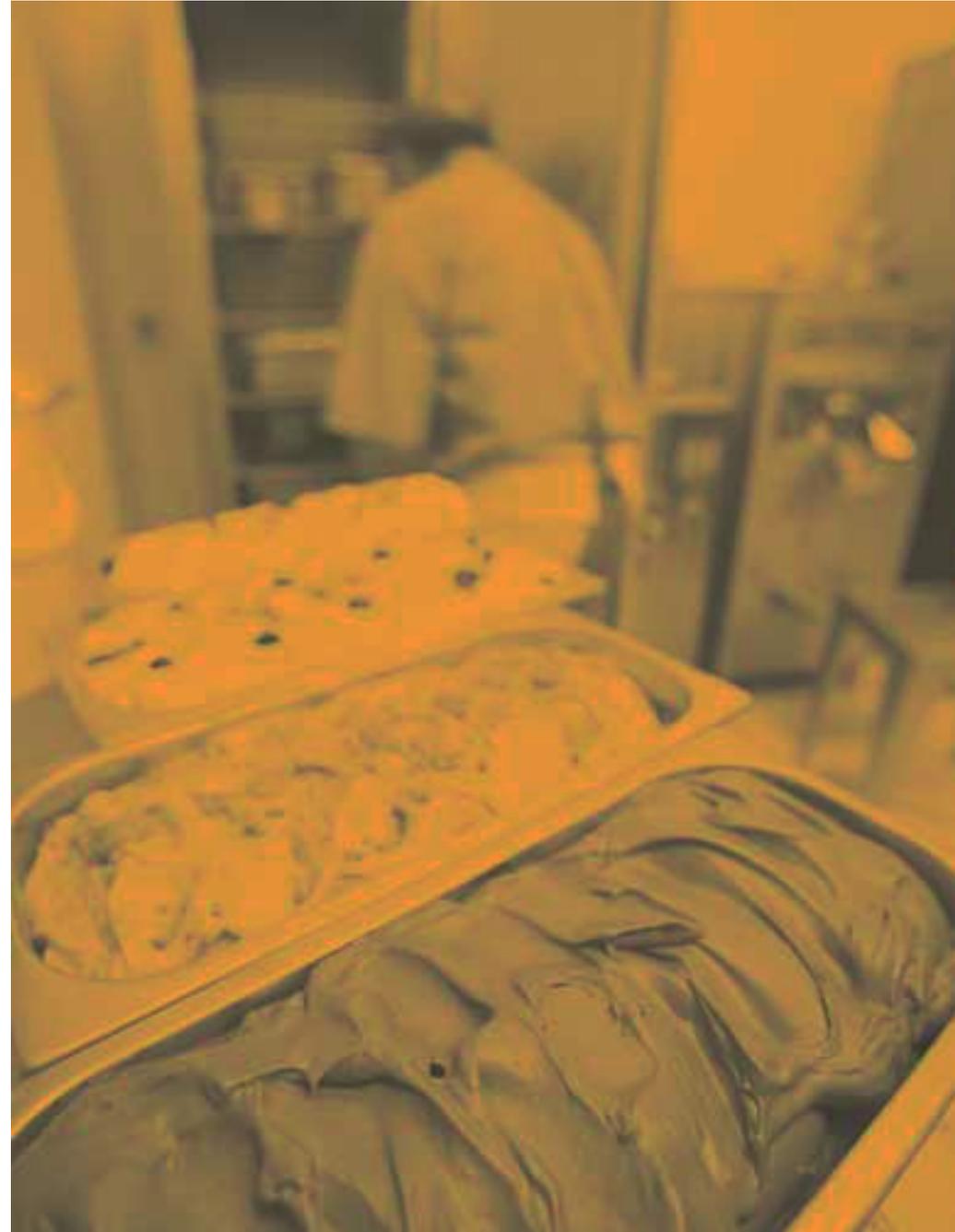
# LETTRE AU MINISTRE

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que nous vous remettons le rapport annuel de la Commission canadienne du lait pour l'année laitière 2005-2006. En cette 40<sup>e</sup> année d'opération, nous avons poursuivi nos objectifs de renforcer l'industrie et d'établir des politiques laitières harmonisées qui appuient le secteur laitier canadien.

En dépit de l'incertitude entourant les négociations commerciales internationales, la CCL et l'industrie laitière canadienne ont continué à gérer le changement. Au 1<sup>er</sup> août 2005, la quantité de lait disponible dans le cadre du Programme d'innovation en matière de produits laitiers avait doublé pour atteindre 2 % du quota canadien de lait de transformation, soit environ 1 million d'hectolitres. Ce programme offre aux fabricants de produits laitiers des volumes de lait additionnels leur permettant d'introduire des produits novateurs sur le marché. Nos deux champions de l'innovation ont fait connaître le Programme de marketing du lait à près de 300 entreprises. La CCL a commandité trois colloques faisant la promotion de la fabrication et de l'utilisation des ingrédients laitiers canadiens.

En dépit des efforts de commercialisation déployés par la CCL et l'industrie, la demande a chuté au cours de l'année laitière 2005-2006. Par conséquent, la production de lait de transformation au Canada a subi une réduction de 1,2 million d'hectolitres. Cependant, l'industrie a adopté des moyens pour mieux gérer sa production et pour ajuster la composition du lait de manière à réduire la production excédentaire.



Bien que toutes les provinces ne soient pas disposées à créer un pool de lait national à l'heure actuelle, plusieurs partenariats ont pris forme au cours de l'année laitière 2005-2006. La CCL s'est alliée aux offices provinciaux de commercialisation pour appuyer la promotion des produits du lait de consommation. Elle a aussi conclu des ententes quinquennales avec des universités canadiennes pour offrir des bourses de deuxième cycle aux étudiants qui s'intéressent à l'économie et aux politiques agricoles, à la science alimentaire, aux sciences du lait ou à la science animale dans le contexte de l'industrie laitière.

En décembre dernier, la CCL a annoncé une augmentation du prix de soutien de la poudre de lait écrémé et le maintien du prix de soutien du beurre. L'augmentation de 2,59 % représente un hausse de 1,79 cent par litre de lait vendu à la ferme et sera la dernière des hausses graduelles des prix de soutien ayant pour but de permettre à 50 % des producteurs laitiers canadiens de recouvrer leurs coûts de production en 2006.

Dans le but de simplifier ses propres opérations, la Commission a adopté cette année des politiques telles que la politique sur la gestion de l'information et la politique sur la couverture des opérations en devises. Elle a aussi entrepris la documentation de ses procédures opérationnelles et administratives.

Nous aimerions remercier les intervenants de l'industrie, les gouvernements provinciaux et nos collègues d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et des autres agences du portefeuille de leur précieuse collaboration. Nous remercions aussi les employés de la CCL qui ont géré nos opérations de façon efficace et équitable.

Nous sommes aussi reconnaissants, Monsieur le Ministre, de votre appui.

Le président,



John Core

Le vice-président,



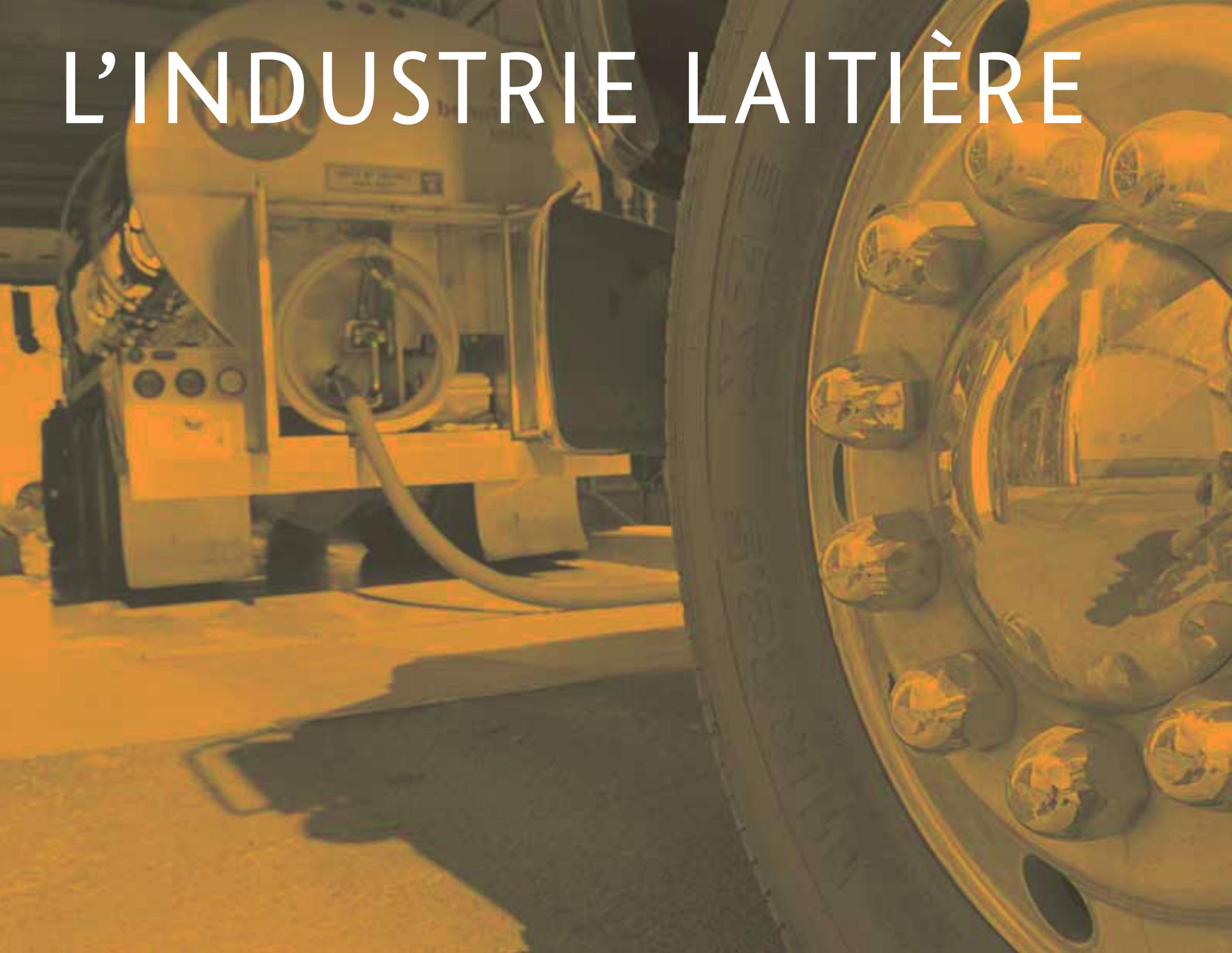
Carl Harrison

Le commissaire,



Jean Grégoire

# L'INDUSTRIE LAITIÈRE



# CANADIENNE

Les activités de l'industrie laitière canadienne s'échelonnent sur « l'année laitière » qui débute le 1<sup>er</sup> août et prend fin le 31 juillet. La plupart des politiques laitières émanent du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), un comité fédéral-provincial. Au Canada, l'industrie laitière est régie par un système qui cherche à équilibrer l'offre et la demande au moyen de quotas de production. Le quota de lait de transformation qui entre dans la composition de produits laitiers s'appelle le quota de mise en marché, ou QMM. La réglementation des prix et la protection du marché intérieur sont d'autres éléments importants de la gestion de l'offre.

## Faits saillants de 2005-2006

Parmi les réalisations clés de l'industrie laitière canadienne en 2005-2006, on compte :

- l'adoption par le CCGAL de la recommandation de la CCL relative aux modalités d'ajustement du QMM. Le calcul des besoins canadiens est désormais basé à la fois sur les stocks de beurre de la CCL et ceux des transformateurs. En outre, le QMM est maintenant ajusté à tous les deux mois suivant tout changement des besoins;
- l'allocation de croissance de 1,0 % a été supprimée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 dans le but réduire les surplus de matière grasse engendrés par une baisse de la demande sur le marché et pour tenir compte d'un accès plus restreint aux marchés d'exportation;
- la signature par toutes les provinces de la version amendée de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait et de l'Entente pour l'adhésion de Terre-Neuve et Labrador au Plan national de commercialisation du lait et à l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait ; ces ententes sont en vigueur depuis 2003 et 2001 respectivement;

- le remplacement du Comité de la classe 5(c) par le nouveau Comité des marchés qui reçoit le mandat de recommander des mesures pour écouler un surplus de 1 600 tonnes de beurre sur le marché canadien et d'accroître l'utilisation nationale de PLÉ;
- la refonte du manuel national de vérification qui recommande l'application de normes nationales lors des inspections d'usines.

## Production laitière

### Recettes monétaires agricoles

L'industrie laitière a largement contribué à l'économie canadienne pendant l'année civile 2005. Elle a généré un total de 4,84 milliards de dollars en recettes monétaires agricoles, ce qui la place au quatrième rang, derrière les grains, les viandes rouges et l'horticulture.

### Nombre de fermes et production par ferme

Pendant l'année laitière 2005-2006, le Canada avait 15 522 fermes laitières. Bien qu'il y ait eu une baisse du nombre de fermes laitières au Canada, les fermes se sont agrandies tout en devenant plus efficaces. La production moyenne par ferme en 2005-2006 était de 5 195 hectolitres (hl), soit une hausse de 3,4 % par rapport à l'année précédente.

# L'INDUSTRIE LAITIÈRE

En 2005-2006, le pourcentage le plus élevé de fermes laitières se trouvait au Québec et en Ontario, soit 81 %. On trouvait 14 % des fermes dans les provinces de l'Ouest et 5 % dans les provinces de l'Atlantique.

## NOMBRE DE FERMES, DE VACHES ET PRODUCTION TOTALE\* 2001-2002 à 2005-2006

	Nombre de fermes	Nombre de vaches (millions)	Production totale (millions hl)
2001-2002	18 673	1,08	78,3
2002-2003	17 931	1,06	78,6
2003-2004	16 970	1,06	81,6
2004-2005	16 224	1,06	81,5
2005-2006	15 522	1,05	80,6

\*À 3,6 kg de matière grasse par hl

Selon les données de Canadian Dairy Herd Improvement, la production annuelle d'une vache laitière canadienne s'élève à 9 422 kg de lait.

## NOMBRE DE FERMES PRODUISANT DU LAIT ET DE LA CRÈME EN 2005-2006

	Crème	Lait	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	0	41	41
Île-du-Prince-Édouard	8	238	246
Nouvelle-Écosse	0	297	297
Nouveau-Brunswick	0	258	258
Québec	0	7 508	7 508
Ontario	0	5 057	5 057
Manitoba	3	492	495
Saskatchewan	0	259	259
Alberta	0	720	720
Colombie-Britannique	0	641	641
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>15 511</b>	<b>15 522</b>

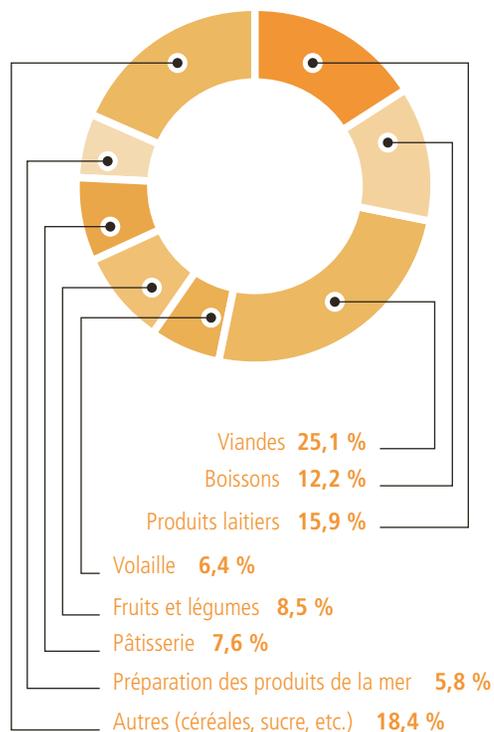
## Transformation laitière

Pendant l'année civile 2005, quelque 463 usines de transformation (dont 295 usines enregistrées auprès de l'ACIA) ont expédié des produits laitiers d'une valeur de 11,5 milliards de dollars\*, soit 15,9 % de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et boissons. Durant l'année laitière 2005-2006, le secteur de la transformation des produits laitiers a employé près de 26 800 personnes.

\*Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord élaboré par Statistique Canada.

# CANADIENNE

## PARTS DES LIVRAISONS MANUFACTURIÈRES AU CANADA, SELON LA VALEUR EN 2005



## Marchés du lait

Les producteurs laitiers canadiens approvisionnent deux marchés principaux :

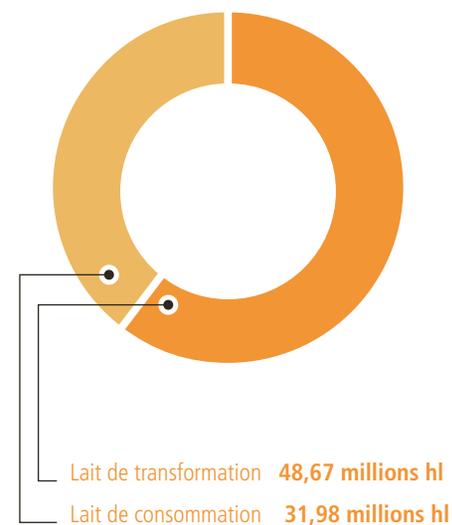
- le marché du lait de consommation, y compris les laits aromatisés et les crèmes; et

- le marché du lait de transformation utilisé dans la fabrication de produits comme le beurre, le fromage, le yogourt, la crème glacée et les poudres de lait.

Au cours de l'année laitière 2005-2006, le marché du lait de consommation représentait environ 40 % des livraisons totales par les producteurs, ou 31,98 millions hl\*. Le marché du lait de transformation représentait l'autre 60 % des livraisons totales des producteurs, ou 48,67 millions d'hectolitres\*.

\*À 3,6 kg de matière grasse par hl

## PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION ET DE LAIT DE CONSOMMATION EN 2005-2006



# L'INDUSTRIE LAITIÈRE

## Le marché des ingrédients

La popularité de certains produits laitiers et transformés ne cesse de s'accroître auprès d'une population ethnique toujours plus importante. Parmi ces produits on compte le kéfir, un boisson fermentée originaire du Caucase, le paneer, le fromage le plus répandu en Inde, et le ras malai, un dessert indien fait de boulettes de pâte sucrée dans un sirop. Ce phénomène se traduit par d'importantes occasions d'affaires pour les transformateurs laitiers et alimentaires canadiens. De même, l'engouement pour les produits organiques est tel que l'offre demeure inférieure à la demande. Les fonds de soutien à l'industrie de la CCL et son Programme de lait des classes spéciales offrent d'importants avantages aux entreprises qui souhaitent créer des produits qui répondront à la demande pour les produits exotiques ou organiques à base de lait.

8

## Utilisation du lait par classe

Les agences et offices provinciaux de mise en marché achètent le lait des producteurs et le vendent aux transformateurs pour la fabrication des produits laitiers. Le lait produit au Canada est classé selon un système harmonisé de classification basé sur l'utilisation finale (voir l'annexe 1). Le prix payé par les transformateurs varie selon la classe de lait.

Le tableau suivant illustre l'utilisation par classe du lait produit au Canada au cours de la dernière année laitière.

Classe	Millions d'hectolitres	% du lait total
1	23,5	29,14 %
2	5,8	7,21 %
3(a), 3(b)	27,3	33,91 %
4(a), 4(a)1	15,3	19,08 %
4(b), 4(c), 4(d), 4(m)	1,0	1,23 %
5(a), 5(b), 5(c)	5,7	7,07 %
5(d)	1,9	2,36 %
<b>TOTAL</b>	<b>80,5</b>	<b>100 %</b>

# CANADIENNE



# LA COMMISSION CANAD



# MIENNE DU LAIT

La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État constituée en 1966 par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour qui elle est un conseiller important en ce qui a trait à l'industrie laitière. La CCL est une agence du portefeuille d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui regroupe aussi la Commission canadienne des grains, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Financement agricole Canada et le Conseil national des produits agricoles.

Le gouvernement fédéral couvre environ la moitié des coûts administratifs de la CCL. Les autres coûts, y compris les activités commerciales de la CCL, sont défrayés par les producteurs laitiers et le marché. La CCL tient compte des intérêts de tous les intervenants de l'industrie laitière, soit les producteurs, les transformateurs, les transformateurs secondaires, les exportateurs, les consommateurs et les gouvernements.

La Commission, dont les bureaux sont situés à Ottawa (Ontario), emploie 65 personnes. Son succès dépend en grande partie de ses employés et de la qualité des services qu'ils offrent. C'est pourquoi la CCL encourage l'excellence sur les plans individuel et organisationnel.

## Les commissaires

La Commission canadienne du lait est composée de trois commissaires nommés par le Gouverneur en conseil pour un mandat renouvelable dont la durée est fixée par le gouverneur en conseil et qui est généralement de trois ans. Les trois commissaires occupent leurs postes à temps partiel.

### Président et directeur-général

#### **John Core**

nommé en octobre 2005 pour un deuxième mandat

M. Core détient une maîtrise de l'Université de Guelph. Il a enseigné au Ridgeway College, en Ontario, au début de sa carrière. Il a ensuite acquis et exploité, avec ses frères, une entreprise de production laitière et de grandes cultures dans le comté de Lambton, en Ontario. À l'époque où il était producteur laitier, M. Core a siégé au conseil

d'administration des Producteurs laitiers de l'Ontario de 1981 à 2001 et présidé cet organisme de 1990 à 2001. Il a aussi siégé au conseil d'administration des Producteurs laitiers du Canada de 1986 à 2001, occupant la présidence de 1999 à 2001.

### Vice-président

#### **Carl Harrison**

nommé en avril 2004 pour un deuxième mandat

Avant sa nomination à la Commission, M. Harrison était directeur de Ontario Dairy Processors Council et directeur fondateur du Conseil de l'industrie laitière de l'Ontario, dont il a aussi été le président. M. Harrison compte également de nombreuses années de service auprès du Conseil national de l'industrie laitière. Il y fut directeur de 1973 à 1998, membre du comité exécutif de 1994 à 1997, et président de 1996 à 1997.

# LA COMMISSION CANAD

## Commissaire

### Jean Grégoire

nommé en mai 2004

M. Grégoire a été président des Producteurs laitiers du Canada et de la Fédération des producteurs de lait du Québec. Depuis son entrée au Syndicat des producteurs de lait de transformation de Saint-Hyacinthe à titre d'administrateur en 1975, M. Grégoire a tenu des rôles importants au sein de divers regroupements de producteurs laitiers.

Les commissaires de la CCL sont mandatés par la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et la *Loi sur la gestion des finances publiques* et leurs sont assujettis. Ils doivent diriger et surveiller la gestion et les activités de la CCL dans le meilleur intérêt de la Commission. Ils doivent aussi s'assurer de l'existence d'une bonne imputabilité pour la gestion des fonds versés par le gouvernement du Canada et par l'industrie. Les commissaires comptent plusieurs années d'expérience au sein de l'industrie laitière et leurs antécédents à titre de producteurs et de transformateurs sont le gage d'une approche équilibrée permettant de bien composer avec les objectifs souvent conflictuels des intervenants de l'industrie.

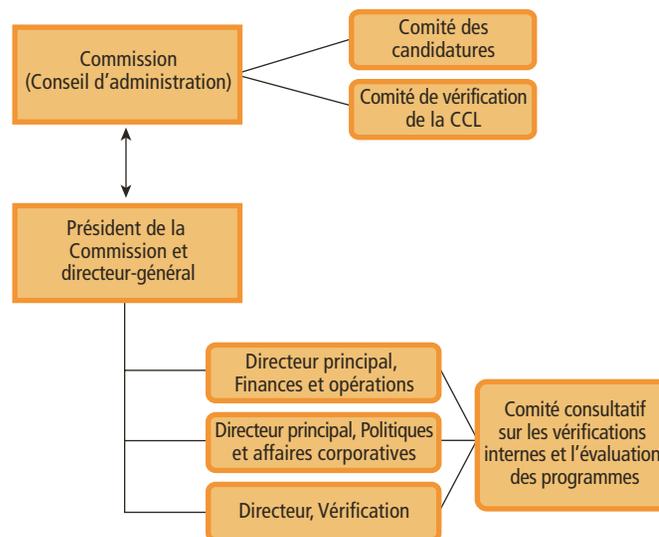
Dans le cadre de leur administration générale, les commissaires doivent :

- établir et approuver l'orientation stratégique, le plan d'entreprise et les budgets, avec la collaboration de la haute direction;
- approuver le Rapport annuel et les états financiers vérifiés par le Vérificateur général du Canada;
- s'assurer de l'existence d'un mécanisme approprié de reddition de comptes grâce à l'exécution de vérifications internes et à l'évaluation des systèmes, des pratiques et des programmes de la CCL;
- rendre compte des activités et des services offerts à l'industrie par la CCL dans le cadre du mandat prévu par la loi, et présenter les états financiers connexes au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) au moins quatre fois par année;
- recevoir l'audit annuel et le rapport d'examen spécial du Vérificateur général, remis tous les cinq ans, et en assurer le suivi.

# LIENNE DU LAIT

Les commissaires se rencontrent mensuellement pour établir les orientations de la CCL et faire un suivi de ses activités. Ils ont formé une équipe de haute gestion composée du directeur principal, Politiques et affaires corporatives, du directeur principal, Finances et opérations et du directeur de la Vérification. Cette équipe est responsable de la gestion quotidienne de la CCL, en consultation avec le président.

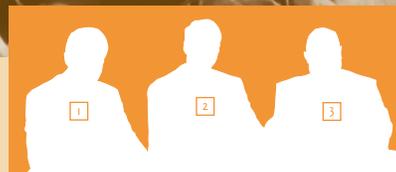
## Les comités



1 Carl Harrison  
Vice-président

2 John Core  
Président et  
directeur-général

3 Jean Grégoire  
Commissaire



# LA COMMISSION CANAD

## COMITÉ DE VÉRIFICATION DE LA CCL

### Membres

- Président et directeur-général
- Vice-président
- Commissaire

### Activités

Le Comité s'est réuni à chaque trimestre pour revoir les états financiers et recueillir les rapports de vérification et d'évaluation des programmes internes. Les plans de travail annuels et les rapports d'étapes sont remis au Comité.

## COMITÉ DES CANDIDATURES

### Membres

- Président et directeur-général de la CCL\*
- Directeur principal, Politiques et affaires corporatives, CCL
- Directeur administratif, Producteurs laitiers du Canada
- Président et directeur-général, Association des transformateurs laitiers du Canada
- Représentant de l'Association des consommateurs du Canada au CCGAL

### Activités

Le Comité ne s'est pas réuni cette année car aucun commissaire n'a été désigné.

## COMITÉ CONSULTATIF DE VÉRIFICATION INTERNE ET D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

### Membres

- Vice-président, CCL
- Directeur principal, Finances et opérations
- Directeur principal, Politiques et affaires corporatives
- Directeur, Vérification
- Chef, Politiques et planification stratégique
- Gestionnaire, Rapports financiers, comptabilité et trésorerie

### Activités

Le Comité s'est réuni périodiquement pour revoir les rapports internes de vérification et d'évaluation des programmes. Les plans de travail et les rapports de suivi ont été transmis au Comité de vérification de la CCL.

\* Remplacé par le vice-président de la CCL lorsque le titulaire du poste de président et directeur-général pourrait briguer un nouveau mandat.

# IENNE DU LAIT

## Gouvernance de la société

Voici les principales initiatives entreprises au cours de l'année écoulée dans le domaine de la gouvernance :

- définition du mandat du Comité de vérification de la CCL à l'issue de l'examen spécial réalisé par le Bureau du vérificateur général;
- réunions trimestrielles du Comité de vérification de la CCL consacrées à la revue des états financiers et au suivi des opérations de couverture des devises;
- adoption ou mise à jour de diverses politiques (Politique sur l'acquisition de biens et services, Politique sur la gestion de l'information, Politique sur la sécurité, Règles de procédure de la CCL);
- adoption du plan stratégique de la CCL pour 2006-2007 et présentation du plan aux employés;
- évaluation des programmes intérieurs de saisonnalité et du Programme de retrait des surplus;
- vérification interne du projet de rédaction d'un livre sur l'histoire de la CCL;
- élaboration d'un cadre de gestion du risque conforme aux directives du Conseil du Trésor;
- adoption d'une procédure d'analyse mensuelle des comptes débiteurs et attribution d'une provision de fin d'année pour les mauvaises créances;
- évaluation des répercussions pour la CCL des 31 mesures énoncées dans le Cadre de gouvernance des sociétés de la Couronne;
- séances de formation pour la direction portant sur les thèmes de la gestion du rendement et de la gestion intégrée du risque;
- mise à l'essai du plan de reprise des activités de la CCL et revue des cotes de sécurité des employés;
- lancement d'un projet de description des pratiques et procédures de la CCL ayant pour but de définir et de conserver les connaissances propres à l'organisation;
- amélioration de l'accès à l'édifice pour assurer la sécurité des employés et des visiteurs.

# LA COMMISSION CANAD

## FINANCES ET OPÉRATIONS



- 1 Mark Lalonde  
Chef, Programmes de marketing
- 2 Chantal Laframboise  
Gestionnaire, Mises en commun
- 3 Marcel Claude  
Chef, Finances et administration
- 4 Richard Rancourt  
Chef, T.I.
- 5 Gaëtan Paquette  
Directeur principal,  
Finances et Opérations
- 6 Josée Pigeon-Laplante  
Gestionnaire intérimaire, Programme de  
permis des classes spéciales de lait
- 7 Andre Berckmans  
Gestionnaire, Rapports financiers,  
comptabilité et trésorerie
- 8 Laval Létourneau  
Chef, Opérations commerciales  
(absent sur la photo)

## POLITIQUES ET AFFAIRES CORPORATIVES



- 1 Roger Heard  
Chef intérimaire, Économie
- 2 Julie Côté  
Conseillère en ressources humaines
- 3 Nelson Coyle  
Chef, Politiques et planification  
stratégique
- 4 Gilles Froment  
Directeur principal, Politiques  
et Affaires corporatives
- 5 Danie Doré  
Secrétaire à la Commission
- 6 Chantal Paul  
Chef, Communications

## VÉRIFICATION



- 1 Robert Hansis  
Directeur, Vérification
- 2 Indira Gangasingh  
Gestionnaire, Service de  
l'assurance
- 3 Hossein Behzadi  
Gestionnaire,  
Vérification des programmes

# LIENNE DU LAIT

## Activités et programmes

### Activités principales

En tant que facilitateur national et administrateur principal de l'industrie laitière, la CCL met en œuvre un bon nombre d'activités et de programmes :

- En présidant le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), elle offre leadership, conseils et analyses à l'industrie laitière canadienne tout en collaborant étroitement avec les intervenants et les gouvernements provinciaux et nationaux.
- Dans le cadre des systèmes de mise en commun des revenus et du partage des marchés, la Commission assume les tâches de facilitateur et de secrétaire. Les dispositions relatives à l'exécution de ces fonctions sont énoncées dans l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest et l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait. La CCL administre aussi les mécanismes financiers requis par ces ententes.
- Elle calcule et recommande au CCGAL le niveau cible national de production du lait de transformation, appelé également quota de mise en marché.
- Elle est autorisée à acheter, à entreposer, à transformer ou à vendre des produits laitiers sur les marchés intérieurs ou internationaux, conformément aux engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En outre, la CCL importe et redistribue, au nom de l'industrie, les quotas tarifaires de beurre.
- La Commission établit les prix de soutien auxquels elle achète le beurre et la poudre de lait écrémé. Ces prix servent de référence aux agences provinciales lors de l'établissement des prix du lait servant à la fabrication de produits tels le beurre, le fromage et la crème glacée.
- Elle administre le Programme de permis des classes spéciales de lait en vertu duquel elle délivre des permis permettant aux transformateurs secondaires de se procurer des ingrédients laitiers à des prix concurrentiels, et aux exportateurs d'exporter des produits conformément aux engagements du Canada envers l'OMC.
- Suivant les objectifs du Programme de marketing des ingrédients laitiers, elle élabore et met en place des programmes et des services de marketing qui encouragent les transformateurs secondaires à maintenir ou à augmenter l'utilisation d'ingrédients laitiers dans leurs produits.
- La CCL effectue des vérifications internes de ses systèmes et de ses pratiques de même que des vérifications externes, le plus souvent auprès des entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait.
- Elle agit comme facilitateur pour promouvoir l'harmonisation des procédures de vérification des usines et des politiques de l'industrie.

# LA COMMISSION CANAD

## DÉTAILS DES PROGRAMMES

### Politique laitière nationale

Le système canadien de gestion des approvisionnements constitue le fondement des politiques laitières actuelles. Adopté au début des années 1970, il sert à administrer l'approvisionnement en lait servant à la fabrication de produits comme le beurre, le fromage et le yogourt.

Dans ce contexte, la Commission canadienne du lait assume le rôle de facilitateur au sein des différents regroupements qui influencent la politique laitière, tel que le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). Elle tient le rôle de président, de conseiller et de secrétaire au sein du CCGAL et lui fournit des analyses économiques et politiques pour orienter ses décisions en matière de politique laitière.

Le CCGAL est un comité permanent créé par les signataires du Plan national de commercialisation du lait (PNCL). Il est responsable d'élaborer des politiques et de veiller à la mise en œuvre du PNCL et de l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait. Le PNCL est l'entente fédérale-provinciale régissant la gestion des approvisionnements en lait au Canada. Le CCGAL regroupe des représentants des producteurs laitiers, des transformateurs et des gouvernements de toutes les provinces. Des représentants nationaux des producteurs laitiers, des transformateurs et des consommateurs siègent également au Comité à titre de membres sans droit de vote.

18

### PRODUCTION DE LAIT ET DE CRÈME\*

(millions d'hectolitres)

Province	2004-2005			2005-2006		
	Consommation	Transformation	Total	Consommation	Transformation	Total**
Terre-Neuve et Labrador	0,3	0,1	0,4	0,4	0,1	0,5
Île-du-Prince-Édouard	0,2	0,9	1,1	0,2	0,9	1,1
Nouvelle-Écosse	1,1	0,7	1,8	1,1	0,6	1,7
Nouveau-Brunswick	0,7	0,7	1,4	0,7	0,7	1,4
Québec	7,5	23,8	31,3	7,4	23,6	31,0
Ontario	12,3	14,6	26,9	12,6	13,8	26,4
Manitoba	1,3	1,9	3,2	1,3	1,9	3,2
Saskatchewan	0,8	1,5	2,3	0,7	1,6	2,3
Alberta	3,6	2,9	6,5	3,8	2,6	6,4
Colombie-Britannique	3,7	2,9	6,6	3,8	2,8	6,6
<b>Total</b>	<b>31,5</b>	<b>50,0</b>	<b>81,5</b>	<b>32,0</b>	<b>48,6</b>	<b>80,6</b>

\*Avant la mise en commun. Les données de ce tableau ont été converties de kilogrammes de matière grasse en hectolitres dans un rapport de 3,6 kg de m.g. par hectolitre.

\*\*Ce total n'est pas comparable aux données de la page 8 car il ne tient pas compte de l'écémage.

# LIENNE DU LAIT

## Établissement et ajustement des quotas

La Commission effectue un contrôle mensuel des besoins canadiens (la demande) et de la production laitière (offre). Les besoins sont définis comme la quantité de gras laitier requis pour couvrir l'ensemble de la demande intérieure des consommateurs plus les exportations planifiées de tous les produits laitiers de transformation. La production comprend toute la production de lait et de crème de transformation visée par la gestion des approvisionnements.

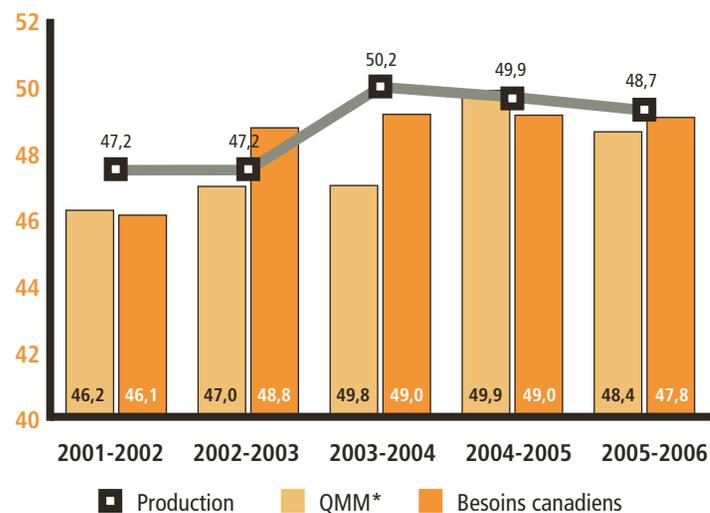
À la fin de l'année laitière 2005-2006, les besoins canadiens totalisaient 47,8 millions hl, soit 1,2 million d'hectolitre ou 2,5 % de moins que l'année laitière précédente. Durant la même période, la production de lait et de crème de transformation a aussi subi une baisse par rapport à l'année passant de 49,9 millions d'hectolitres à 48,7 millions d'hectolitres.

La croissance de la consommation de fromages fins et de yogourt a ralenti, tandis que la consommation de beurre, de cheddar et de crème glacée a légèrement fléchi. D'autres facteurs ayant contribué au déclin de la demande et du QMM sont les quantités importantes d'écémage sur le marché du lait industriel et la croissance des importations d'ingrédients laitiers.

Le CCGAL revoit régulièrement la cible nationale de production pour le lait de transformation, c'est-à-dire le quota de mise en marché (QMM). Le QMM, basé sur les besoins canadiens, est ajusté au besoin pour tenir compte des changements de la demande intérieure de produits laitiers de transformation et des exportations planifiées. Comme il est exprimé en matière grasse, le QMM tient aussi compte du fait qu'une partie du gras du lait de consommation sera utilisé sur

le marché du lait de transformation, un phénomène appelé l'écémage. Le QMM est fixé de sorte à minimiser la possibilité de pénuries ou de surplus sur le marché intérieur. Depuis le 1<sup>er</sup> avril, une nouvelle méthode est utilisée pour calculer la demande et ajuster le QMM.

## PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION, BESOINS CANADIENS ET QMM (MILLIONS HL)



\*QMM moyen pondéré, incluant le Programme d'innovation en matière de produits laitiers

À mesure que la demande en produits laitiers a diminué, la CCL a recommandé des réductions de quota laitier au CCGAL. Au cours de l'année laitière 2005-2006, le quota national de mise en marché (QMM) a ainsi diminué à cinq reprises. Il est passé de 49,71 millions d'hectolitres en début d'année à 47,70 millions d'hectolitres au 31 juillet 2006, ce qui représente une baisse de 4 %.

# LA COMMISSION CANAD

## PARTS PROVINCIALES DU QMM AU 31 JUILLET 2006\*

	Matière grasse (millions kg)	Lait (millions hl)	%
Terre-Neuve et Labrador	0,55	0,15	0,3
Île-du-Prince-Édouard	3,08	0,86	1,8
Nouvelle-Écosse	1,81	0,50	1,0
Nouveau-Brunswick	2,11	0,59	1,2
Québec	79,79	22,16	46,5
Ontario	53,55	14,87	31,2
Manitoba	6,14	1,71	3,6
Saskatchewan	4,48	1,24	2,6
Alberta	10,75	2,99	6,3
Colombie-Britannique	9,46	2,63	5,5
<b>Total</b>	<b>171,72</b>	<b>47,70</b>	<b>100,0</b>

\*Avant le partage des marchés

En dépit de la gestion rigoureuse de l'approvisionnement en lait tout au long de l'année, les fluctuations de la production laitière ou de la demande peuvent entraîner des surplus. Ces surplus sont gérés en ajustant le QMM ou les stocks, ou encore en les exportant, suivant les engagements commerciaux du Canada. Ces surplus sont administrés par le Programme de retrait des surplus dont les revenus sont versés aux producteurs par le biais du système de mise en commun.

## Mise en commun des revenus des producteurs

Pour les producteurs de lait, les ententes de mise en commun constituent un bon moyen de gérer les risques financiers associés à l'évolution des marchés intérieurs. À titre de facilitateur national de l'industrie, la Commission canadienne du lait administre ces ententes au nom du secteur laitier.

### Entente sur la mise en commun des revenus du lait

En vertu du Programme de permis des classes spéciales de lait, établi en août 1995, le lait de transformation destiné à la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers est vendu à des prix concurrentiels. Grâce à l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait, tous les producteurs laitiers du pays se partagent les recettes des ventes de lait des classes spéciales.

### Entente sur la mise en commun de tout le lait

Depuis août 1996, les revenus provenant de toutes les ventes de lait (de consommation et de transformation), les coûts de transport et les frais d'écémage sont mis en commun par les producteurs de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, selon les dispositions de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait. La CCL préside l'Organisme de supervision de l'entente, gère l'entente de mise en commun, fait les calculs de mise en commun et apporte un appui technique et un service de secrétariat à cette mise en commun.

# OUEST DU LAIT

L'Organisme de supervision de l'Entente a mis sur pied un programme pour trouver des nouveaux débouchés commerciaux pour le lait des classes 1(c) et 4(c). Dénommé le Programme de développement des marchés laitiers, il offre des incitatifs financiers aux transformateurs établis dans les provinces du P5 qui souhaitent développer leurs marchés. En outre, l'Organisme de supervision s'est penché sur la possibilité d'harmoniser les politiques provinciales touchant l'allocation du lait aux usines de transformation. Le Comité du P5 sur l'allocation du lait a été créé à cette fin et s'est réuni à plusieurs occasions.

Au courant de l'année, les membres du P5 ont aussi continué à négocier avec Terre-Neuve et Labrador pour tenter de définir les conditions d'adhésion de cette province au pool. Ces négociations n'ont toutefois pas abouti et ont été suspendues avant la fin de l'année.

Enfin, les signataires du P5 ont entrepris une refonte approfondie de l'Entente dans le but de la rendre plus conforme aux réalités d'aujourd'hui. On a entrepris la dernière étape de cette refonte.

## Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest

En mars 1997, les quatre provinces de l'Ouest (le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique) ont aussi mis en œuvre un système de mise en commun de tout le lait. La CCL préside le Comité de coordination de la mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO), gère l'entente de mise en commun, fait les calculs de mise en commun et procure un appui technique et un service de secrétariat à la MCLO.

En 2005-2006, la mise en commun du lait de l'Ouest s'est appliquée à harmoniser plusieurs activités, telles l'établissement des prix du lait et le transfert de données des transformateurs aux offices de mise en marché. Elle a aussi recueilli les données nécessaires à l'évaluation des programmes de promotion et cherché des façons de stimuler la recherche et le développement dans l'industrie laitière de l'Ouest canadien. La MCLO a aussi actualisé son plan de mesures d'urgences et commencé à organiser une séance de planification qui aura pour thème la croissance des marchés et une démarche commune pour le lait biologique.

## LES MISES EN COMMUN EN 2005-2006 : QUELQUES CHIFFRES

	Production de lait de consommation (millions hl)	Production de lait de transformation (millions hl)	Prix pondéré* au producteur (\$/hl)
Mise en commun de tout le lait	22,0	39,7	67,22 \$
Mise en commun du lait de l'Ouest	9,6	8,9	66,53 \$

\* Lait intra quota à 3,6 kg de m.g. par hectolitre

# LA COMMISSION CANAD

## Programme de permis des classes spéciales de lait

Le Programme de permis des classes spéciales de lait a été mis en œuvre en 1995 dans le but de permettre aux transformateurs, aux exportateurs et aux transformateurs secondaires de demeurer concurrentiels sur les marchés intérieurs et mondiaux. Grâce au système des classes spéciales, les composants du lait destinés à la fabrication de produits laitiers qui entrent dans la composition de produits contenant des ingrédients laitiers sont offerts à des prix concurrentiels.

Les transformateurs, les exportateurs et les transformateurs secondaires ont accès à des quantités déterminées de composants laitiers grâce aux permis délivrés par la Commission canadienne du lait. Il existe trois types de permis. Le premier (permis 5(a), 5(b) ou 5(c)) est délivré aux transformateurs secondaires utilisant des produits laitiers comme ingrédients.

Le deuxième type de permis (permis 5(d)) est délivré aux exportateurs pour des transactions individuelles. Il précise la quantité maximale de produits laitiers qui peut être exportée en conformité avec le volume de lait identifié comme étant disponible aux fins d'exportation. Les permis de la classe 5(d) s'appliquent au volume de lait prévu pour les exportations planifiées et incorporées au QMM, ainsi qu'aux autres exportations, le total ne devant pas excéder les engagements du Canada envers l'OMC.

Le troisième type de permis (4(m)), s'applique surtout aux surplus de solides non gras vendus pour l'alimentation animale.

Les transformateurs secondaires ont utilisé l'équivalent de 5,7 millions hl de lait en 2005-2006. Au total, 1 288 permis ont été délivrés dans

les classes 5(a), (b) et (c), en majorité des permis de la classe 5(b).

Le nombre d'entreprises participant au programme est passé de 920 en 2004-2005, à 1 011 en 2005-2006.

## VOLUME DE LAIT VENDU (MILLIONS HL) ET REVENU MOYEN DES PRODUCTEURS (\$/HL)\*

Class		2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006
5(a)	Volume	1,633	1,881	1,954	1,955	1,979
	Prix	45,40 \$	33,15 \$	39,90 \$	41,85 \$	34,29 \$
5(b)	Volume	0,728	1,042	1,872	2,088	2,274
	Prix	42,75 \$	35,26 \$	32,91 \$	36,80 \$	32,54 \$
5(c)	Volume	1,344	1,361	1,548	1,566	1,436
	Prix	30,17 \$	30,04 \$	30,05 \$	29,84 \$	30,06 \$
<b>Total</b>	<b>Volume</b>	<b>3,705</b>	<b>4,284</b>	<b>5,374</b>	<b>5,609</b>	<b>5,689</b>
	<b>Prix</b>	<b>39,35 \$</b>	<b>32,68 \$</b>	<b>35,12 \$</b>	<b>37,06 \$</b>	<b>32,68 \$</b>

\*Les volumes et les prix sont calculés selon une base de 3,6 kg de matière grasse par hl et en utilisant les normes de composition les plus récentes pour toutes les années laitières.

## Établissement des prix

Chaque année, la CCL passe en revue et établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces prix sont utilisés par la CCL lors de l'achat et de la vente de ces produits laitiers. Ils servent aussi de référence aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait lorsqu'ils établissent les prix payés par les transformateurs pour le lait.

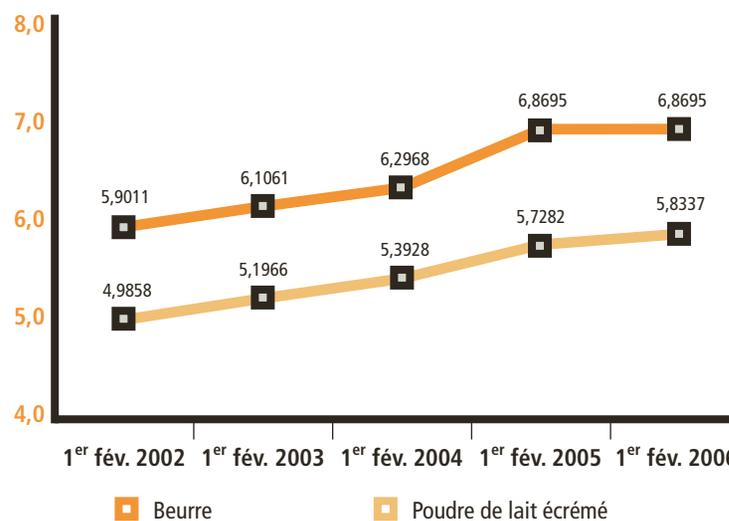
# MISSION DU LAIT

Deux éléments de la mission de la CCL sont pris en compte lors de l'établissement des prix de soutien : fournir aux producteurs efficaces de lait et de crème la possibilité d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leurs investissements, et assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité. Avant d'établir les prix de soutien, la CCL effectue des consultations et étudie avec soin les positions des différents intervenants de l'industrie laitière.

Les prix de soutien annoncés par la Commission en décembre 2005 sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2006. Le prix de soutien de la poudre de lait écrémé est passé de 5,7282 \$ à 5,8337 \$ le kg et celui du beurre est resté inchangé à 6,8695 \$ le kg. En 2002, la CCL s'est engagée à permettre à 50 % des producteurs de recouvrer leurs coûts de production avant 2006. La décision sur les prix qui est entrée en vigueur en 2006 équivaut à une augmentation de 1,79 cent le litre et achève de réaliser cet engagement.

Le marché du beurre affiche des signes d'essoufflement. À la demande de l'industrie, la Commission n'a donc augmenté que le prix de soutien de la poudre de lait écrémé (PLÉ). Au terme d'une étude des rendements et des coûts de production, les commissaires ont jugé nécessaire de réduire la marge des transformateurs de 0,85 \$/hl. Les frais d'entreposage du beurre sont demeurés inchangés à 0,07 \$/hl.

## PRIX DE SOUTIEN POUR LE BEURRE ET LA POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ DE 2002 À 2006 (\$/KG)



## Importations de beurre

Aux termes de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 1994, le Canada a établi des quotas tarifaires pour certains produits laitiers. Ceux-ci déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'aval de l'industrie, la CCL reçoit ces importations de beurre depuis 1995 conformément au permis fédéral, et les achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre.

Cette année, le quota tarifaire pour le beurre est demeuré à 3 274 tonnes. Environ les deux tiers du quota tarifaire total (2 000 tonnes) a été attribué à la Nouvelle-Zélande.

# LA COMMISSION CANAD

## Programme d'innovation en matière de produits laitiers

Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) encourage la fabrication de nouveaux produits pour le marché intérieur en ajoutant des volumes spécifiques aux quotas de lait provinciaux. Les entreprises admissibles au programme peuvent ainsi obtenir le lait dont elles ont besoin pour fabriquer un nouveau produit.

Durant l'année laitière 2005-2006, des entreprises canadiennes du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont utilisé 12,4 millions de litres de lait comparativement à 17,7 millions en 2004-2005. La limite maximale d'utilisation a été fixée à 2 % du QMM, soit environ 100 millions de litres.

Cette année, le comité de sélection a reçu 34 demandes, contre 33 demandes l'année précédente. Comme d'habitude, la plupart des demandes concernent la fabrication de nouveaux fromages fins. Treize demandes répondaient aux critères du programme et ont été acceptées. Seize ont été rejetées par le Comité alors que pour cinq demandes, le comité attend des renseignements additionnels avant de prendre une décision.

## Programme de marketing du lait

Le Programme de marketing du lait a continué de promouvoir l'innovation dans la fabrication et l'utilisation de produits et de composants laitiers en permettant aux entreprises canadiennes de mettre à profit le savoir des experts des sciences du lait et de l'alimentation. Le Fonds d'accès direct et le Fonds de soutien à l'innovation, ont versé 21 000 \$ et 104 500 \$ respectivement aux projets admissibles en 2005-2006.

Les employés du programme de marketing ont visité quelque 200 entreprises et participé à plusieurs salons et colloques de l'industrie, ciblant plus particulièrement les secteurs des aliments nutraceutiques, des produits cosmétiques et des aliments pour animaux domestiques. Avec le concours du Alberta Food Processing Centre et Alberta Milk, du Guelph Food Technology Centre et du P.E.I. Food Technology Centre, ils ont aussi organisé trois colloques qui ont connu un franc succès auprès des transformateurs des secteurs laitier et alimentaire et de leurs partenaires. Le centre d'information en ligne bilingue, ingrédientsLAITIERS.ca, a fait l'objet de nouvelles améliorations et continue d'accueillir quelque 7 000 visiteurs par mois.

Au cours de la prochaine année laitière, le Programme de marketing du lait mettra l'accent sur l'utilisation des protéines laitières dans le secteur des aliments pour animaux domestiques et sur la création d'un centre de ressources en ligne pour promouvoir la recherche et les découvertes scientifiques dans le secteur laitier au profit des transformateurs alimentaires canadiens.

## Programmes intérieurs de saisonnalité

La production laitière fluctue selon les saisons. Plus élevée au printemps, quand la production des vaches tend à augmenter, elle peut diminuer en automne et durant les mois d'hiver. À l'inverse, la demande de produits laitiers comme le beurre et le fromage atteint son maximum en automne et au début de l'hiver, pour subir une baisse après la période des Fêtes. Souvent, c'est pourquoi l'offre n'est pas toujours alignée sur la demande.

# IENNE DU LAIT

Les programmes intérieurs de saisonnalité permettent de faire correspondre la demande saisonnière avec l'offre de produits laitiers sur le marché intérieur. L'industrie a chargé la CCL d'administrer ces programmes, de concert avec le secteur privé. Généralement, la CCL achète et entrepose les produits laitiers quand la production est élevée. Elle revend ces inventaires aux transformateurs quand la production ralentit. Ces transactions se font aux prix de soutien.

Les frais de possession associés aux programmes intérieurs de saisonnalité de la CCL pour le beurre et la poudre de lait écrémé ont atteint 8,2 \$ millions en 2005-2006. Pour couvrir les frais associés à l'entreposage des stocks normaux de beurre, la Commission prélève un montant auprès des consommateurs par l'intermédiaire des ententes de mise en commun et rajuste ce montant, au besoin, afin qu'il corresponde aux coûts réels liés à ces stocks. Au cours de l'année laitière 2005-2006, ce prélèvement est demeuré à 0,07 \$ l'hectolitre de lait de transformation. Les coûts associés aux stocks de beurre qui dépassent les stocks normaux, de même que ceux des autres stocks détenus en vertu des programmes intérieurs de saisonnalité, sont défrayés par les producteurs de lait canadiens.

## *Beurre*

Au courant de l'année, la CCL entrepose une quantité prédéterminée de beurre. Au début de l'année laitière 2005-2006, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) a établi le niveau cible des stocks normaux de beurre à 12 millions kg. Ces stocks sont jugés nécessaires pour approvisionner le marché intérieur de façon constante tout au long de l'année. En plus des stocks réguliers, la Commission achète le beurre excédentaire de l'industrie dans le but d'équilibrer le système.

Le niveau total des stocks de beurre détenus sert d'indicateur à l'industrie quant aux surplus ou aux pénuries éventuels de matière grasse sur le marché. Cette information aide à déterminer si les quotas de production doivent être ajustés ou s'il faut gérer des surplus. Depuis deux ans, en raison d'une baisse de la demande intérieure, la Commission a dû acheter les surplus de beurre et les revendre sur les marchés extérieurs.

## *Poudres de lait*

La CCL gère également un programme pour l'entreposage de poudres de lait à usages spécifiques telles que la poudre de lait écrémé à basse température et la poudre de lait entier. Elle encourage ainsi la fabrication de ces produits lorsque les approvisionnements de lait sont abondants, ce qui minimise la demande de lait frais pour la fabrication de ces produits en automne lorsque la production laitière est parfois insuffisante pour combler la demande. Les stocks détenus dans le cadre de ce programme contribuent à équilibrer l'offre et la demande de solides non gras du lait.

## *Programme d'aide pour le lait concentré*

Le Programme d'aide pour le lait concentré (PALC) encourage la production de lait évaporé et de lait concentré sucré durant la période de l'année où les approvisionnements de lait sont abondants. À la différence des autres programmes intérieurs de saisonnalité dans le cadre desquels la CCL achète et vend les produits, le PALC est un programme d'aide financière qui compense les fabricants pour les frais associés à une période d'entreposage supplémentaire.

# LA COMMISSION CANAD

## Stocks

Au début de l'année laitière 2005-2006, la Commission disposait d'un inventaire de 18,3 millions kg de beurre et 23,9 millions kg de poudre de lait écrémé. Au cours de l'année, la CCL a acheté 32,6 millions kg de beurre et 34,0 millions kg de poudre de lait écrémé. Elle a vendu 31,9 millions kg de beurre et 39,0 millions kg de poudre de lait écrémé. Le 31 juillet 2006, les stocks de clôture s'élevaient donc à 19,1 millions kg de beurre et 18,9 millions kg de poudre de lait écrémé. (Les statistiques pour le beurre comprennent les importations et l'huile de beurre.)

## Programme de retrait des surplus

La CCL administre le Programme de retrait des surplus (PRS) au nom de l'industrie. Le programme a pour objectif de retirer les surplus de lait sur le marché national en intervenant dans les régions concernées au moment opportun. Le CCGAL conseille la CCL relativement à la gestion du PRS. Les programmes de saisonnalité et de retrait des surplus ont fait l'objet d'un examen en 2005-2006 dans le cadre d'évaluation de la CCL. La direction se penche présentement sur les recommandations du rapport d'évaluation.

## Exportations

Au cours de l'année laitière 2005-2006, la majorité des exportations de produits laitiers canadiens provenait d'entreprises du secteur privé détenant un permis de la CCL. Le rôle de la CCL se limitait surtout à écouler le surplus structurel de solides non gras principalement sous forme de poudre de lait écrémé. La CCL a exporté 10,0 millions kg de poudre de lait écrémé et 2,3 millions kg de beurre. La production

excédentaire de beurre a été élevée en 2005-2006 parce que les quotas n'ont pas diminué aussi rapidement que la demande.

En ce qui touche les exportations de fromage, la responsabilité principale de la CCL consiste à délivrer aux exportateurs canadiens des certificats leur ouvrant l'accès au marché du cheddar fort de l'Union européenne. En 1980, le Canada a négocié un quota d'accès spécial avec l'Union européenne. À l'heure actuelle, le quota d'accès s'élève à 4 000 tonnes, ce qui permet au Canada de poursuivre la commercialisation de son meilleur cheddar fort au Royaume-Uni où les consommateurs s'en régalaient depuis plus d'un siècle. Ces exportations, ainsi que celles associées aux permis 5(d) délivrés aux sociétés de commerce international ont totalisé 6 041 tonnes de fromage et sont comptabilisées dans les engagements du Canada envers l'OMC en matière d'exportation.

## Vérification

En matière de vérification, la CCL a une double responsabilité:

- envers le gouvernement du Canada du fait que la CCL est une société d'État; et
- envers les intervenants de l'industrie laitière, compte tenu des programmes administrés par la CCL en leur nom.

## Vérifications internes

Selon la Loi sur la gestion des finances publiques, les systèmes, pratiques et programmes de la Commission doivent faire l'objet de vérifications internes régulières. Un comité consultatif interne de vérification,

# IENNE DU LAIT

composé de gestionnaires et présidé par le vice-président de la Commission, passe en revue les priorités de vérification et élabore le plan de vérification annuel.

Les vérificateurs de la CCL collaborent avec les gestionnaires pour s'assurer que les opérations se déroulent de façon économique et efficace. Ils travaillent aussi avec le bureau du Vérificateur général du Canada durant la vérification annuelle en fournissant l'information et les rapports pertinents sur les pratiques de la CCL.

Au cours de 2005-2006, les dépenses liées à la publication d'un livre sur l'histoire de la CCL ont fait l'objet d'une vérification. Celle-ci a conclu que l'obligation de reddition de comptes a été observée et que, compte tenu des dépenses encourues jusqu'à présent et des prévisions relatives aux dépenses à venir, le coût total du projet ne dépassera pas le budget alloué. Il est attendu que le livre sera publié conformément aux échéances.

Les vérificateurs ont aussi examiné le fonds de promotion du lait de consommation de 12 \$ millions qui sera offert aux provinces au cours des trois prochaines années. Le service de vérification a revu les ententes pour veiller à ce que l'imputabilité pour ces fonds y soit clairement définie. En collaboration avec le groupe Politiques et affaires corporatives, il a revu les descriptions de programmes et rencontré les responsables du marketing pour discuter des mesures de performance qui seront utilisées pour évaluer l'efficacité des programmes et en assurer le suivi.

## Vérifications externes

Les vérifications externes visent surtout les entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait. L'évaluation

des risques sert à identifier les entreprises à risque élevé parmi les participants au programme. Durant l'année laitière 2005-2006, des vérifications ont été effectuées auprès de 44 entreprises. Ces vérifications ont donné lieu à des réclamations totalisant 452 773 \$ auprès d'entreprises dont l'utilisation de produits laitiers dans la fabrication de produits admissibles ne pouvait justifier la totalité des achats effectués en vertu de leur permis. Ces sommes ont été rendues aux producteurs laitiers canadiens.

Par ailleurs, la CCL établit les mandats et examine le travail confié aux cabinets de vérificateurs professionnels qui examinent les revenus des usines de lait basés sur les registres tenus dans chaque province. Cette mesure contribue à assurer la fiabilité des revenus déclarés à la Commission pour l'administration de la mise en commun nationale, qui partage ces revenus entre les producteurs de toutes les provinces.

La CCL continue de collaborer avec les vérificateurs provinciaux pour vérifier les transactions liées au Programme des classes spéciales. La CCL offre aussi des conseils sur les pratiques liées à la vérification de l'utilisation du lait en usine et à l'interprétation du Guide national de vérification en vue d'harmoniser ces vérifications à l'échelle nationale. Les vérificateurs de l'utilisation du lait en usine ont assisté à une réunion nationale cette année et la Guide national de vérification a fait l'objet d'une mise à jour.

La CCL a aussi effectué des vérifications de l'utilisation du lait en usine à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador sur une base de recouvrement des coûts.

# RENDEMENT ET OBJECTIFS



## Réalisations de 2005-2006

Cette section présente les objectifs de la Commission canadienne du lait (CCL) pour 2005-2006 et un sommaire de l'état d'avancement des travaux associé à chacun.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif 1 : Fournir un leadership à l'industrie laitière canadienne

SOUS-OBJECTIFS	MESURES DU RENDEMENT POUR 2005-2006	RÉSULTATS	POURCENTAGE DE RÉALISATION
Adopter une méthodologie pour l'établissement des prix après 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Créer un processus d'examen des prix</li> <li>■ Recevoir les recommandations issues du processus d'examen</li> <li>■ Approbation de la Commission</li> <li>■ Mettre en œuvre les recommandations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La CCL a proposé une méthode temporaire d'établissement des prix en attendant que les résultats des négociations de l'Organisation mondiale du commerce soient connus. Les membres de l'industrie ont été consultés.</li> </ul>	70
Accroître le niveau d'harmonisation entre les provinces	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Terminer l'examen de l'Entente de mise en commun de tout le lait d'ici mars 2006</li> <li>■ Commencer les discussions sur une Entente nationale de mise en commun de tout le lait</li> <li>■ Coordonner une réunion nationale des vérificateurs d'ici mars 2006</li> <li>■ Réviser le Guide national de vérification sur l'utilisation du lait d'ici mars 2006</li> <li>■ Suivre de près la gestion nationale du quota de lait</li> <li>■ Terminer l'examen de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait et le présenter au CCGAL en janvier 2006</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ En cours. Les provinces ne se sont toujours pas entendues sur le texte d'une nouvelle entente.</li> <li>■ La CCL a proposé plusieurs scénarios au CCGAL de février 2006 et les discussions sont commencées au niveau des provinces. À l'heure actuelle, certaines provinces ne s'intéressent pas à la création d'une mise en commun nationale.</li> <li>■ Rencontre tenue en septembre 2005.</li> <li>■ Le guide a été révisé et doit maintenant être approuvé par le CCGAL.</li> <li>■ Le suivi et certains ajustements sont faits.</li> <li>■ Terminé. Les provinces ne désirent pas négocier une nouvelle entente et continueront d'utiliser l'entente actuelle.</li> </ul>	60
Établir une nouvelle entente sur le prix de la classe 5(c)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Créer le comité sur les prix de la classe 5(c)</li> <li>■ Dépôt du rapport du comité au CCGAL</li> <li>■ Rapport final du comité et recommandation(s)</li> <li>■ Approbation du CCGAL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les recommandations du Comité ont été approuvées au CCGAL d'octobre 2005.</li> </ul>	100

# RENDEMENT ET OBJECTIFS

## Objectif 2 : Encourager le développement des marchés pour les produits laitiers canadiens

SOUS-OBJECTIFS	MESURES DU RENDEMENT POUR 2005-2006	RÉSULTATS	POURCENTAGE DE RÉALISATION
Développer de nouveaux marchés lucratifs pour les solides non gras (SNG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nouveaux marchés pour les SNG</li> <li>■ Achats et inventaires plus faibles de PLÉ en classe 4(m)</li> <li>■ Accroissement du niveau d'activités du Programme de marketing du lait</li> <li>■ Accroissement du niveau d'activités en classe 4(a)1</li> <li>■ Augmentation des revenus par unité de SNG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ SNG dans les mélanges à boisson chaude.</li> <li>■ Bien que les achats sous 4(m) aient augmenté de 33%, la hausse des ventes a fait diminuer les stocks de 30 %<sup>1</sup>.</li> <li>■ 14 projets approuvés et 220 entreprises visitées.</li> <li>■ L'activité dans la classe 4(a)1 était de 954,025 kg/mois<sup>2</sup>, contre de 871,938 kg/mois l'année précédente.</li> <li>■ Le prix moyen pour les classes 4(m), 4(a)1 et 5(d) était de 1,27 \$/kg contre 1,22 \$/kg l'année précédente.<sup>3</sup></li> </ul>	75
Revoir les éléments nécessaires à la croissance des classes spéciales	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Présenter les résultats de l'évaluation du programme des classes spéciales au CCGAL</li> <li>■ Agir selon les directives du CCGAL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rapport présenté en mai et juillet 2005.</li> <li>■ Certaines recommandations approuvées en juillet 2005; analyses supplémentaires confiées au Comité des marchés.</li> </ul>	80
Établir des partenariats afin d'intensifier la promotion des produits laitiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Approbation des partenariats par la Commission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 4 ententes signées, qui comprennent toutes les provinces.</li> <li>■ 4 plans de promotion approuvés.</li> </ul>	100
Augmenter l'utilisation des ingrédients laitiers canadiens	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en oeuvre complète du Programme de marketing du lait</li> <li>■ Inventaires réduits de poudre de lait écrémé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en oeuvre complète du Programme.</li> <li>■ Inventaires réduits de 23,9 Mkg à 18,9 Mkg.<sup>4</sup></li> </ul>	100
Maximiser les exportations permises par l'OMC	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Atteindre près de 100 p. cent de nos engagements envers l'OMC sans les dépasser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Presque tous les engagements ont été réalisés et aucun n'a été dépassé pour toutes les catégories de produits.</li> </ul>	Plus de 99

1. 1<sup>er</sup> août 2005 vs. 31 juillet 2006

2. Moyenne mensuelle pour la période allant de mars à juillet 2005 contre la moyenne mensuelle pour la période allant de d'août 2005 à juillet 2006.

3. Moyenne annuelle au 31 juillet 2006. Peut être attribuable aux conditions du marché.

4. Du 1<sup>er</sup> août 2005 au 31 juillet 2006. Toute la poudre de lait écrémé y compris celle du Plan B.

### Objectif 3 : Augmenter l'implication et l'expertise de la CCL en matière de commerce

SOUS-OBJECTIFS	MESURES DU RENDEMENT POUR 2005-2006	RÉSULTATS	POURCENTAGE DE RÉALISATION
Améliorer notre relation avec l'équipe de négociation en agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Former l'analyste en commerce international afin d'accroître l'expertise de la CCL sur les questions commerciales</li> <li>■ Fournir une expertise et des conseils à l'équipe de négociation à l'OMC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une analyste des politiques commerciales a été recrutée en juin 2005, puis a quitté le poste en mai 2006. La dotation du poste est en cours.</li> <li>■ Réunions mensuelles avec l'équipe de négociations d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).</li> </ul>	65
Fournir des renseignements et une expertise aux divers intervenants en ce qui a trait au commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Evaluer les répercussions des décisions de l'OMC sur l'industrie laitière du Canada</li> <li>■ Rapports à la Commission et aux comités des partenaires et du gouvernement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rapports mensuels à la Commission.</li> <li>■ Présentation à Crédit agricole Canada.</li> <li>■ La CCL fait le pont entre l'industrie laitière et AAC pour assurer la conformité des programmes à l'OMC.</li> </ul>	100

## OBJECTIFS DE FONCTIONNEMENT

31

### Objectif 4 : Améliorer la gouvernance et les opérations de la CCL

SOUS-OBJECTIFS	MESURES DU RENDEMENT POUR 2005-2006	RÉSULTATS	POURCENTAGE DE RÉALISATION
Créer et mettre en œuvre un plan détaillé en RH	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Identifier les principaux postes d'ici mars 2006</li> <li>■ Élaborer les profils de compétences des principaux postes d'ici mars 2006</li> <li>■ Élaborer et mettre en œuvre une méthode de déclaration volontaire d'ici mars 2006</li> <li>■ Nombre d'employés ayant un plan de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un bilan des postes qui seront à doter au cours des dix prochaines années en raison de départs à la retraite a été préparé. Le travail lié à cet objectif a été retardé par le roulement du personnel au Service des RH.</li> <li>■ Environ la moitié des employés ont un plan de formation.</li> </ul>	50
Finaliser les règles de la CCL	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Approbation de la Commission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les règles ont été approuvées par la Commission en mars 2006.</li> </ul>	100

# RENDEMENT ET OBJECTIFS

SOUS-OBJECTIFS	MESURES DU RENDEMENT POUR 2005-2006	RÉSULTATS	POURCENTAGE DE RÉALISATION
Appliquer la <i>Loi sur la modernisation de la fonction publique</i> (LMFP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre des éléments de la LMFP selon l'échéancier du Conseil du trésor</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des discussions ont eu lieu avec AAC concernant une entente sur les services de résolution de conflits.</li> <li>En 2005-2006, environ 57 employés ont reçu de la formation sur la résolution des conflits.</li> </ul>	75
Améliorer les connaissances des employés face aux activités de la CCL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en oeuvre de deux initiatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque équipe présente ses activités aux autres équipes (calendrier de 2 ans).</li> <li>Les décisions du CCGAL sont affichées dans le site Intranet dès qu'elles sont connues.</li> <li>Le président présente régulièrement de l'information à tout le personnel.</li> </ul>	100
Mettre l'accent sur la gestion d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter la fréquence des réunions d'équipe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs équipes ont adopté un horaire régulier de rencontres.</li> </ul>	100
Suivre de près l'Examen du Cadre de la gouvernance des sociétés d'État	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en oeuvre des lignes directrices au besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les commissaires ont reçu une analyse d'impact. Les directives qui concernent les comités de vérification et des candidatures ont été mises en œuvre. Nous surveillons le suivi que le gouvernement entend donner à cet Examen.</li> </ul>	100
Développer et mettre en oeuvre une politique et des lignes directrices sur la gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation de la Commission</li> <li>Compléter la formation de tous les employés sur les lignes directrices</li> <li>Intégrer la politique et les lignes directrices dans les activités quotidiennes de tous les employés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Politique a été approuvée et sa mise en œuvre est en cours.</li> <li>Les employés ont reçu une formation sur les directives liées à cette politique et sur le système informatisé de gestion de l'information.</li> <li>La mise en oeuvre d'un système de classement des copies papier se poursuit.</li> </ul>	75
Améliorer l'efficacité de la prestation des services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteindre l'objectif de l'Examen des dépenses via les efficacités opérationnelles</li> <li>Revoir et recommander les modifications afin d'améliorer le service à la clientèle (éviter les doublons)</li> <li>Mise en œuvre des recommandations de l'Examen spécial de la CCL par le BVG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La CCL n'a pas fait l'objet d'un Examen des dépenses.</li> <li>Certains processus ont été simplifiés. Le numéro sans frais a été diffusé. L'interface des membres du site ingrédientsLAI TIERS.ca a été améliorée.</li> <li>En cours. Certaines recommandations ont déjà été mises en œuvre.</li> </ul>	90

## Perspectives

### Pourparlers de l'Organisation mondiale du commerce

Les pourparlers de l'OMC se sont poursuivis après la rencontre ministérielle qui a eu lieu à Hong Kong en décembre 2005 mais ont achoppé sur la question du commerce agricole. Pour un temps, les experts ont cru que les négociations du cycle de Doha donneraient lieu à une réduction de tarifs et à un accès élargi aux marchés sans connaître l'étendue des changements et leur application aux produits laitiers. En juillet 2006, les pourparlers ont été suspendus et on estime que le contexte commercial mondial sera relativement stable au cours de l'année qui vient.

### Leadership de la CCL

En 2006-2007, la CCL continuera à partager son savoir-faire et à exercer son leadership pour aider l'industrie laitière canadienne à toujours aller de l'avant. En ce sens, elle a déjà mis en place une méthode temporaire d'établissement des prix de la poudre de lait écrémé et du beurre qui sera en vigueur durant deux ans et elle a agi à titre de facilitateur lors des discussions qui ont abouti à l'établissement du prix de la classe 5(c). Elle a aussi proposé plusieurs scénarios pour la création d'un plan national de mise en commun mais pour l'instant, les provinces ont mis ce projet en veilleuse.

La CCL poursuivra ses efforts d'harmonisation des politiques provinciales en se penchant notamment sur les rapports provinciaux d'utilisation du lait, le modèle d'approvisionnement et les coûts de transport dans les provinces de l'Est, ainsi que la cueillette des données dans la mise en commun de l'Ouest. Elle a aussi préparé un guide harmonisé de vérification qui sera présenté à la réunion du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) en octobre 2006.

La Commission continuera à favoriser un rapprochement entre producteurs et transformateurs. Elle suivra de très près les discussions du Groupe de travail sur l'industrie laitière mis sur pied par le ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le but d'aider les producteurs et transformateurs laitiers à résoudre certains différends.

Enfin, la CCL continuera à travailler avec l'Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments sur des projets liés à la traçabilité alimentaire et la planification des mesures d'urgence tout en appuyant les initiatives des mises en commun dans ces dossiers.

### Déclin de la demande intérieure de produits laitiers

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) a réduit le quota de mise en marché national à cinq reprises au courant de 2005-2006 et ce n'est qu'en juin 2006 que la demande a affiché une légère reprise. Au détail, la quantité de beurre (-2,5 %), de crème glacée (-1,1 %) et de fromage cheddar (-1,7 %) vendue dans les supermarchés a diminué ce qui a contribué à la baisse de la demande intérieure pour les produits laitiers. Bien que ventes de fromages fins (2,7 %) et de yogourt (2,1 %) aient affiché une légère hausse, celle-ci est nettement inférieure aux augmentations de l'an dernier.

Une décision rendue par la Cour fédérale en janvier 2006 a entériné la décision du Tribunal canadien du commerce extérieur qui avait décrété que les concentrés protéiques de lait européens peuvent être importés hors tarifs. Or, à l'instar des mélanges d'huile de beurre et de sucre importés qui sont utilisés dans la crème glacée fabriquée au Canada, ces concentrés se substituent aux produits laitiers canadiens dans bon nombre d'aliments transformés.

# RENDEMENT ET OBJECTIFS

La CCL doit donc poursuivre ses efforts pour encourager le développement des marchés intérieurs pour les produits laitiers canadiens. Pour ce faire, elle continuera d'accroître les activités du Programme de marketing du lait. En outre, le Comité des marchés examine les façons de rendre le lait des classes spéciales plus concurrentiel avec l'appui de la CCL.

## Connaissance de l'industrie

La complexité de l'industrie laitière et de ses enjeux est telle que la CCL cherche à exercer une influence utile en offrant des formations aux membres de l'industrie. À cette fin, elle a envoyé un sondage aux membres de l'industrie qu'une formation pourrait intéresser pour s'informer des sujets qu'ils jugent importants et des modalités de formation qu'ils préfèrent. La CCL donnera suite aux résultats de ce sondage en 2006-2007.

## Gestion interne

Pour mieux réaliser son mandat, la CCL doit veiller à l'efficacité de ses activités internes et à la qualité de ses ressources humaines. Elle a donc entrepris la création d'un plan de relève pour la CCL et la documentation de ses procédures. Pour simplifier la production des rapports, elle a dressé la liste des tâches pouvant être automatisées. La CCL a aussi préparé un Plan intégré de gestion des risques.

Si la Loi fédérale sur l'imputabilité est adoptée par le Parlement dans sa formulation actuelle, la structure de la Commission s'en trouvera changée. La CCL surveille l'évolution de cette loi et se conformera à sa version définitive.

## Gestion du risque

En mai 2006, les commissaires, les directeurs et les gestionnaires de la CCL se sont réunis pour identifier les facteurs pouvant empêcher la CCL de réaliser son mandat et ses objectifs. Par la suite, un petit comité a préparé un plan de gestion des risques identifiant les diverses mesures que la CCL devait mettre en oeuvre pour atténuer les retombées éventuelles de ces facteurs de risque. Le Plan de gestion des risques qui en est issu a été adopté par la Commission en août 2006.

Puisque bon nombre des risques identifiés, tels les pourparlers de l'OMC et l'absence d'une vision commune au sein de l'industrie laitière, échappent à l'influence de la CCL, il s'est avéré plus facile de se pencher sur d'autres risques tels le vieillissement du personnel de la CCL et les sinistres.

## Objectifs pour la période 2006-2007 à 2010-2011

En tenant compte des perspectives d'avenir de l'industrie et de leurs éventuelles conséquences pour l'organisation, la CCL a identifié les objectifs suivants.

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

### Objectif 1 : Fournir un leadership à l'industrie laitière canadienne

SOUS-OBJECTIFS	MESURES DU RENDEMENT POUR 2006-2007
Coordonner la création d'une mise en commun nationale de tout le lait	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des scénarios de mise en commun ont été présentés en temps opportun.</li> <li>■ Un processus de suivi a été établi par les mises en commun régionales.</li> <li>■ Un modèle de mise en commun a été adopté par le CCGAL.</li> </ul>
Encourager l'harmonisation des politiques laitières provinciales	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le manuel de vérification de l'utilisation du lait a été mis à jour, approuvé par le CCGAL et distribué.</li> <li>■ Un logiciel de rapport pour l'utilisation du lait en usine a été mis en place en Ontario et/ou autres provinces.</li> <li>■ Un modèle d'approvisionnement commun a été adopté par la mise en commun de l'Est.</li> <li>■ Des modèles de mise en commun des coûts de transport ont été fournis lorsque demandé.</li> <li>■ Une approche harmonisée de cueillette de données de mise en commun a été adoptée dans la mise en commun de l'Ouest.</li> </ul>
Consulter l'industrie, adopter et mettre en place une méthode temporaire (2 ans) d'établissement des prix	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un document de consultation a été préparé et distribué aux intervenants de l'industrie.</li> <li>■ Des consultations avec tous les intervenants de l'industrie ont eu lieu.</li> <li>■ La CCL a communiqué sa décision aux intervenants.</li> <li>■ La méthode temporaire d'établissement des prix a été mise en œuvre.</li> </ul>
Améliorer les relations de travail entre les producteurs et les transformateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des discussions ont eu lieu avec les producteurs et les transformateurs sur la nécessité d'un tel forum.</li> <li>■ En cas d'accord, des réunions régulières ont eu lieu.</li> </ul>
Évaluer le besoin d'une stratégie sur la traçabilité et les mesures d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a présenté la traçabilité alimentaire et le plan de mesures d'urgence à la Commission.</li> <li>■ La Commission a fourni des directives à son personnel pour élaborer une stratégie sur la traçabilité et le plan de mesures d'urgence en collaboration avec AAC et l'ACIA.</li> <li>■ La mise en commun de l'Ouest a révisé son Plan en cas de catastrophes et le P5 a initié des discussions au sujet d'un plan semblable.</li> </ul>
Faciliter la création d'un plan de 5 à 10 ans pour l'industrie laitière du Canada, basé sur les résultats du cycle de Doha des négociations de l'OMC	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des rapports mensuels sur le commerce international sont fournis aux commissaires.</li> <li>■ Un rapport d'évaluation des répercussions sur l'industrie laitière canadienne a été présenté à la Commission.</li> <li>■ La CCL a commandité une discussion de planification et sollicité les commentaires des producteurs et des transformateurs.</li> </ul>

# RENDEMENT ET OBJECTIFS

## Objectif 2 : Faire augmenter l'utilisation des composants laitiers canadiens

SOUS-OBJECTIFS	MESURES DU RENDEMENT POUR 2006-2007
Améliorer l'efficacité du Programme de permis des classes spéciales de lait (PPCSL)	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Le mandat actuel du Comité des marchés a été complété et les recommandations ont été présentées au CCGAL.</li><li>■ Les recommandations du Comité des marchés ont été approuvées par le CCGAL et mises en place tel que prévu.</li><li>■ Les changements administratifs requis au PPCSL ont été faits.</li></ul>
Développer d'autres stratégies pour le marketing des ingrédients et des composants laitiers	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Un groupe technique interne a été créé pour développer et recommander des options et des stratégies.</li><li>■ Une décision a été rendue quant à la ré institution du Comité des ingrédients et cette décision s'est concrétisée.</li></ul>

## Objectif 3 : Contribuer à une connaissance accrue de l'industrie laitière canadienne

36

SOUS-OBJECTIFS	MESURES DU RENDEMENT POUR 2006-2007
Améliorer la compréhension du système de l'industrie laitière canadienne	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Deux ateliers ont été offerts.</li></ul>
Communiquer de l'information au sujet de l'industrie laitière au public	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Des renseignements concernant l'importance relative de l'industrie laitière et certaines comparaisons ont été ajoutées au site Web de la CCL et dans les troussees d'information.</li><li>■ Le Président fait partie d'un bureau de conférenciers.</li><li>■ Le site Web ingredientsLAITIERS.ca a été actualisé.</li></ul>
Développer une relève en économie et politiques agricoles, en sciences des aliments et en sciences animales au Canada	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Des ententes de financement entre la CCL et les administrateurs de bourses d'études universitaires ont été signées.</li></ul>

## OBJECTIFS DE FONCTIONNEMENT

### Objectif 4 : Gérer efficacement les ressources humaines

SOUS-OBJECTIFS	MESURES DU RENDEMENT POUR 2006-2007
Développer et mettre en place un plan de relève	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les profils des compétences des postes clés ont été élaborés.</li> <li>■ Un plan de relève a été élaboré.</li> <li>■ Les besoins en formation ont été étudiés par les RH et une recommandation a été faite.</li> </ul>
Assurer que les services des RH offerts aux employés sont opportuns et efficaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les politiques et directives pertinentes du SCT ont été communiquées au personnel.</li> <li>■ Le Comité CCL-LMFP a fait ses recommandations aux directeurs.</li> <li>■ Un plan d'action sur la classification a été élaboré et mis en œuvre.</li> <li>■ Une entente de trois ans a été signée avec AAC pour les services de rémunération et de classification des postes.</li> </ul>
Promouvoir une culture d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les plans de formation convenus ont été inclus dans les évaluations de rendement de tous les employés.</li> <li>■ 9 présentations d'équipe ont été faites.</li> <li>■ Le président a fait 5 présentations sur l'industrie laitière au personnel.</li> </ul>

### Objectif 5 : Optimiser l'efficacité des opérations et des services de la CCL

37

SOUS-OBJECTIFS	MESURES DU RENDEMENT POUR 2006-2007
Documenter les pratiques et les procédures	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les responsables de chaque section ont été identifiés.</li> <li>■ Les fonctions et les activités principales ont été identifiées.</li> <li>■ Une évaluation de la situation a été complétée.</li> <li>■ Un plan de mise en œuvre incluant un échéancier a été élaboré.</li> <li>■ Les pratiques et procédures ont été documentées et centralisées.</li> </ul>
Mettre en place un cadre de travail sur la gestion intégrée du risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une session de formation sur la gestion du risque a été offerte aux gestionnaires, directeurs et commissaires.</li> <li>■ Un atelier a eu lieu afin d'identifier les risques propres à chaque section.</li> <li>■ Un document préliminaire sur la gestion intégrée des risques a été distribué aux directeurs.</li> </ul>
Automatiser et simplifier la production de rapports internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une revue des activités a été faite.</li> <li>■ Une liste des activités devant être automatisées a été établie par priorité.</li> <li>■ 5 rapports ont été automatisés.</li> </ul>

# RAPPORT FINANCIER



## Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent Rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le Rapport annuel concordent avec ceux des états.

En s'acquittant de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient pour avoir une certitude raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et au respect des politiques de la Commission et des obligations légales. Ce processus comprend la communication et la pratique continue du Code d'éthique et de comportement professionnel de la Commission.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées au maintien de systèmes de contrôle appropriés et à la qualité de l'information financière. Les vérificateurs externes et internes

de la Commission peuvent accéder librement au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la Commission ont été vérifiés par la vérificatrice générale du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

Le président,



John Core

Le directeur principal, Finances et Opérations,



Gaëtan Paquette

Ottawa, Canada

le 22 septembre 2006

# RAPPORT FINANCIER

## Rapport de gestion

pour l'année se terminant le 31 juillet 2006

Le rapport de gestion qui suit porte sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour la période se terminant le 31 juillet 2006 et devrait être lu à la lumière des états financiers ci-joints et du Rapport annuel de la Commission.

## RÉSULTATS PRINCIPAUX DES ACTIVITÉS

(en milliers)

### ACTIVITÉS D'EXPORTATION

Année laitière	2005 -2006	2004 -2005	2003 -2004	2002 -2003	2001 -2002
Ventes totales	34 003 \$	32 999 \$	36 624 \$	85 040 \$	125 503 \$
Coût total des ventes	34 065 \$	32 071 \$	37 195 \$	82 620 \$	135 633 \$
Marge (pertes) sur les ventes	(62) \$	928 \$	(571) \$	2 420 \$	(10 130) \$

### ACTIVITÉS INTÉRIEURES

Année laitière	2005 -2006	2004 -2005	2003 -2004	2002 -2003	2001 -2002
Ventes totales	239 933 \$	205 576 \$	135 418 \$	146 279 \$	136 548 \$
Coût total des ventes	224 788 \$	195 195 \$	129 976 \$	129 418 \$	130 296 \$
Marge (pertes) sur les ventes	15 145 \$	10 381 \$	5 442 \$	16 861 \$	6 252 \$

## AUTRES RÉSULTATS PRINCIPAUX DES ACTIVITÉS

Année laitière	2005 -2006	2004 -2005	2003 -2004	2002 -2003	2001 -2002
Frais de possession	8 197 \$	5 779 \$	4 232 \$	2 911 \$	5 342 \$
Surplus à la fin de l'exercice	25 963 \$	25 614 \$	22 460 \$	32 440 \$	15 132 \$
Stocks à la fin de l'exercice	159 942 \$	147 849 \$	133 598 \$	67 041 \$	102 237 \$
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	116 739 \$	106 126 \$	98 337 \$	28 702 \$	81 411 \$

## Activités d'exportation

### Ventes

Le total des ventes à l'exportation a été de 3 % ou 1,0 million de dollars plus élevé que l'année précédente. Les ventes de beurre ont été considérablement plus élevées à 8,8 millions de dollars provenant de l'exportation de 4 093 tonnes comparativement à un revenu de 2,2 millions de dollars pour 871 tonnes l'année dernière. La CCL a exporté plus de beurre à cause de surplus plus élevés qu'elle devait acheter de l'industrie durant l'année.

Les ventes de poudre de lait écrémé ont été moins élevées, soit 25,2 millions de dollars provenant de l'exportation de 10 041 tonnes comparativement à 30,8 millions de dollars pour 12 240 tonnes durant l'exercice précédent. L'appréciation substantielle du dollar canadien vis-à-vis le dollar américain l'année dernière fût la raison principale de la réduction des revenus de la poudre de lait écrémé.

### *Coût des ventes*

La CCL achète les produits laitiers excédentaires destinés à l'exportation à des prix qui reflètent les conditions courantes du marché mondial; elle le fait dans l'intention de faire ses frais au cours d'une année laitière donnée. Comme il est très difficile de prévoir le comportement de ce marché, la CCL termine souvent l'année laitière avec des profits ou des pertes qui reflètent cette incertitude des prix.

Au cours de l'année laitière se terminant le 31 juillet 2006, le coût des ventes à l'exportation a enregistré une hausse de 6 % attribuable à une augmentation des ventes de 3 %, à un coût plus élevé pour les produits vendus et à un coût plus élevé pour le transport. Ces activités ont généré des faibles pertes de 62 000 dollars comparativement à des gains de 928 000 dollars pour l'exercice précédent.

### *Activités intérieures*

#### *Ventes*

Dans l'ensemble, les revenus associés aux ventes sur le marché intérieur ont augmenté de 17 % au cours de l'année laitière 2005-2006, une situation surtout attribuable à des ventes plus élevées de beurre du plan B et de la poudre de lait écrémé du plan B ainsi que de la poudre de lait écrémé destinée à des fabricants canadiens d'aliments pour animaux.

Le profit sur le beurre est en partie attribuable au fait que le beurre du plan A et du plan B est vendu au prix intérieur courant et que ce prix a augmenté au 1<sup>er</sup> février 2006.

Les volumes de poudre de lait écrémé vendus à l'industrie de l'alimentation animale ont augmenté de 13 %, passant de 22,3 millions de kg à 25,1 millions de kg. La CCL a dû vendre ce produit sur le marché intérieur à cause du surplus structurel de l'année précédente qui n'a pu être exporté à ce moment et qui a dû l'être cette année. C'est ce produit qui a le plus contribué au profit sur la poudre de lait écrémé puisqu'il a été acheté l'année précédente à un prix inférieur au prix de vente de cette année. Ce prix d'achat moins élevé a été établi au moment où le marché était instable.

### *Coût des ventes*

Depuis 1995, le Canada a toujours respecté ses engagements d'importer 3 274 tonnes de beurre en vertu de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En principe, la CCL importe la totalité de ce beurre sauf pour un petit volume réservé au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. La CCL importe ce beurre aux prix mondiaux courants. Ce produit est redirigé vers le secteur de la transformation secondaire par l'entremise des fabricants de beurre.

Le coût des ventes a augmenté de 15 % surtout à cause de l'augmentation des ventes. Le coût du produit ainsi que les autres coûts connexes sont demeurés sensiblement au même niveau que l'année précédente.

### *Frais de possession, stocks et emprunts auprès du gouvernement du Canada*

Les frais de possession ont connu une hausse importante en raison des stocks plus élevés durant l'année laitière comparativement à l'année précédente. En moyenne, les stocks de beurre de la CCL étaient d'environ 16,5 millions de kg en 2005-2006 comparativement à

# RAPPORT FINANCIER

10,8 millions de kg en 2004-2005. Le niveau des stocks de beurre de la CCL à la fin de l'année se situait à 19,0 millions de kg comparativement à 18,3 millions de kg l'année précédente.

La valeur des stocks s'est accrue de 8 %, passant de 147,8 millions à 159,9 millions de dollars cette année, à cause d'une production plus élevée vers la fin de l'année laitière et une réduction de la demande de beurre par l'industrie. Des stocks plus élevés ont une incidence directe sur les prêts consentis par le gouvernement du Canada puisque ces stocks sont financés par le gouvernement du Canada tant que le produit n'est pas vendu.

## Frais d'administration

Les frais d'administration sont demeurés sensiblement au même niveau que l'année précédente, soit 6,6 millions de dollars.

## Nouveaux défis à l'horizon

En 2006-2007, les principaux facteurs qui risquent d'affecter les résultats financiers de la Commission canadienne du lait sont les cours mondiaux des produits laitiers, comme la poudre de lait écrémé et le beurre, et la force du dollar canadien. Ces deux facteurs ont des répercussions sur les résultats des activités d'exportation. Toutefois, puisque toute perte à ce poste est couverte par les producteurs de lait du Canada, le risque ne touche pas le gouvernement du Canada.

À plus long terme, les pourparlers commerciaux pourraient avoir un impact sur le rendement financier de la CCL. De nouveaux accords commerciaux internationaux pourraient imposer des limites encore plus

étroites à l'exportation des produits laitiers excédentaires par la CCL et pourraient aussi donner lieu à des importations plus importantes de produits laitiers. Bien que ces possibilités auraient de sérieuses conséquences pour l'industrie laitière du pays, leur effet sur les résultats financiers de la CCL serait mineur. De plus, au moment d'aller sous presse, les négociations de l'OMC avaient été suspendues et ne donnaient aucun signe de reprise. Si un nouvel accord commercial était signé, il comporterait sans doute une période de mise en œuvre qui permettrait à la CCL de se préparer aux nouvelles règles commerciales.

Bien que l'industrie laitière continue ses efforts visant à réduire les surplus au minimum, le retrait de ces surplus demeurera un des rôles clés de la CCL. Durant l'année laitière 2005-2006, les ventes de composants laitiers destinés à la fabrication de caséine-présure et de concentré protéique de lait (eux-mêmes destinés au fromage fondu) ont généré des revenus plus intéressants pour les producteurs que les ventes sur le marché de l'alimentation animale. Toutefois, la CCL continue de chercher des moyens d'écouler les surplus de poudre de lait écrémé sur les marchés qui généreront de meilleurs revenus pour les producteurs, tels que ceux des mélanges et des poudres fonctionnelles à teneur élevée en protéines.

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2006 et les états des résultats et du surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé

à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et ses règlements, aux *Instructions à la Commission canadienne du lait (produits laitiers d'exportation)* et aux règlements administratifs de la Commission.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Dale Shier, CA  
directeur principal

Ottawa, Canada

Le 22 septembre 2006

# ÉTATS FINANCIERS

## Bilan

au 31 juillet (en milliers)

	2006	2005 Redressé (note 3)
<b>Actif</b>		
Encaisse	53 \$	130 \$
Débiteurs		
À percevoir des agences et offices provinciaux (mise en commun)	20 045	24 637
Clients	1 491	2 386
Stocks (note 4)	159 942	147 849
	<b>181 531 \$</b>	<b>175 002 \$</b>
<b>Passif</b>		
Dette bancaire – Compte de mise en commun (note 5)	1 549 \$	1 290 \$
Créditeurs et charges à payer		
Montants dus aux agences et offices provinciaux (mise en commun)	17 077	21 799
Fournisseurs	9 186	14 425
Provisions pour la marge payable aux agences et offices provinciaux (surplus opérationnel)	8 506	3 568
Autres passifs	2 511	2 180
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 6)	116 739	106 126
	<b>155 568</b>	<b>149 388</b>
<b>Surplus (note 7)</b>	<b>25 963</b>	<b>25 614</b>
	<b>181 531 \$</b>	<b>175 002 \$</b>

44

### Engagements (note 12)

Approuvé par :

Le président



Le vice-président



Le directeur principal, Finances et Opérations



Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

## État des résultats et du surplus pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers)

	2006	2005 Redressé (note 3)
<b>Ventes et coût des ventes</b>		
Ventes à l'intérieur du pays	239 933 \$	205 576 \$
Coût des ventes	224 788	195 195
Marge sur les ventes à l'intérieur du pays	15 145	10 381
Ventes à l'exportation (note 8)	34 003	32 999
Coût des ventes	34 065	32 071
Marge (perte) sur les ventes à l'exportation	(62)	928
<b>Total de la marge sur les ventes</b>	<b>15 083</b>	<b>11 309</b>
Mise en commun des revenus du marché		
Contributions des agences et offices provinciaux	115 046	115 287
Paielements de péréquation aux agences et offices provinciaux	107 182	107 931
<b>Contributions retenues pour financer les frais d'exploitation</b>	<b>7 864</b>	<b>7 356</b>
<b>Provision pour la marge payable aux agences et offices provinciaux (surplus opérationnel)</b>	<b>8 506</b>	<b>4 623</b>
<b>Résultats avant les frais d'exploitation nets</b>	<b>14 441</b>	<b>14 042</b>
Frais d'exploitation (tableau des opérations par produit)	17 664	14 560
Moins : financement des frais d'administration par le gouvernement du Canada (note 9)	3 572	3 672
<b>Frais d'exploitation nets après le financement du gouvernement du Canada</b>	<b>14 092</b>	<b>10 888</b>
<b>Résultats d'exploitation après le financement du gouvernement du Canada</b>	<b>349</b>	<b>3 154</b>
<b>Surplus au début de l'exercice avant redressement</b>	<b>25 614</b>	<b>21 405</b>
Ajustement (note 3)	—	1 055
<b>Surplus au début de l'exercice après redressement</b>	<b>25 614</b>	<b>22 460</b>
<b>Surplus à la fin de l'exercice</b>	<b>25 963 \$</b>	<b>25 614 \$</b>

# ÉTATS FINANCIERS

## État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers)

	2006	2005
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Rentrées de fonds - clients	274 715 \$	236 621 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et autres	(291 293)	(254 044)
Rentrées de fonds - agences et offices provinciaux (mise en commun)	119 638	123 871
Sortie de fonds - agences et offices provinciaux (mise en commun)	(111 904)	(116 616)
Sortie de fonds - agences et offices provinciaux (surplus opérationnel)	(3 568)	–
Rentrées de fonds provenant du gouvernement du Canada	3 672	3 597
Intérêts versés sur les emprunts	(2 209)	(1 331)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(10 949)</b>	<b>(7 902)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	161 547	146 430
Remboursement d'emprunts au gouvernement du Canada	(150 934)	(138 641)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>10 613</b>	<b>7 789</b>
<b>Diminution nette de l'encaisse</b>	<b>(336)</b>	<b>(113)</b>
Endettement bancaire net au début de l'exercice	(1 160)	(1 047)
<b>Endettement bancaire net à la fin de l'exercice</b>	<b>(1 496)\$</b>	<b>(1 160)\$</b>
Éléments :		
Encaisse	53 \$	130 \$
Dette bancaire – Compte de mise en commun	(1 549)	(1 290)
	<b>(1 496)\$</b>	<b>(1 160)\$</b>

46

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

## Notes afférentes aux états financiers

du 31 juillet 2006

### 1. La Commission

La Commission canadienne du lait (ci-après la « Commission ») est une société mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission de la Commission, telle qu'elle est énoncée dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, consiste à « permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité ». En collaboration avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités financées par les producteurs.

La Commission achète, au prix de soutien canadien ou aux prix établis par la Commission, selon le marché de revente prévu, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre importé par la Commission au prix du marché international en vue de la consommation intérieure, conformément aux engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bien qu'une bonne partie du beurre acheté par la Commission soit revendue ensuite sur le marché intérieur, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins des fabricants et est donc vendue sur des marchés intérieurs marginaux,

ou exportée. La Commission vend les surplus sur le marché international sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre.

La Commission administre, au nom de l'industrie, un système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marché qui offre à prix concurrentiels des composants du lait aux transformateurs secondaires et aux exportateurs par l'intermédiaire des transformateurs. Ce système est administré par la Commission en vertu de l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait, qui permet aux producteurs de lait de partager les revenus à l'échelle nationale, de l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest et de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, qui permettent aux producteurs de lait de partager les revenus à l'échelle régionale. Les dix agences et offices provinciaux de mise en marché représentent les producteurs laitiers du pays et ils fournissent à la Commission toutes les données et fonds nécessaires à sa gestion du système de mise en commun.

### 2. Principales conventions comptables

#### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant, soit le prix réel d'achat, ou de la valeur de réalisation nette estimative.

#### Revenus

C'est lors de l'expédition du produit que les ventes sont comptabilisées comme revenu.

# ÉTATS FINANCIERS

## *Coût des ventes*

Les produits destinés au marché d'exportation et achetés par la Commission sont acquis à des prix qu'elle détermine.

## *Mise en commun des revenus du marché*

Les contributions des agences et offices provinciaux de mise en marché et les paiements de péréquation aux agences et offices provinciaux de mise en marché représentent une redistribution des revenus du lait parmi les provinces. Une partie est retenue à même la redistribution pour financer les frais d'exploitation.

## *Conversion des devises*

La plupart des ventes et achats en devises font l'objet d'opérations de couverture prévues dans des contrats de change à terme et sont convertis en dollars canadiens aux taux de change prévus par ces contrats. Pour être comptabilisés au titre d'une opération de couverture, les contrats de change à terme doivent être, d'une part, désignés et libellés comme tels et, d'autre part, exécutoires dès la date de prise d'effet et sur une base permanente. Si ces critères ne sont pas respectés, les contrats doivent alors être portés au bilan à leur juste valeur, et les changements entre leur juste valeur initiale et leur juste valeur comptabilisés dans les résultats de l'exercice où les changements se produisent. Les contrats de change à terme de la Commission sont des opérations de couverture; ils ne sont donc pas portés au bilan, mais seulement présentés dans la note 11.

La plupart des comptes clients sont en devises; leur valeur monétaire canadienne a été établie soit au taux prévu en vertu des contrats de

change à terme qui font l'objet des opérations de couverture, comme il est expliqué à la note 11, soit au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les ventes et achats en devises ne faisant pas l'objet d'opérations de couverture sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils se réalisent.

## *Instruments financiers dérivés*

La Commission utilise des instruments financiers dérivés comme les contrats à terme pour réduire les fluctuations défavorables de change liées aux opérations effectuées ou anticipées en monnaie étrangère ainsi que pour gérer ses soldes et besoins de trésorerie. Elle a pour politique de ne pas utiliser des dérivés autonomes à des fins de transaction ou de spéculation.

Les instruments financiers dérivés désignés comme couverture font l'objet d'une documentation formelle eu égard à l'objectif et à la stratégie de la Commission en matière de risque. Chaque élément désigné y est précisé de même que la méthode d'évaluation de son efficacité. La Commission utilise la méthode de règlement pour comptabiliser ses couvertures.

Ainsi, les gains et les pertes sur les instruments financiers désignés comme couvertures sont reportés et comptabilisés dans la période de règlement en tant qu'éléments des opérations dont ils découlent. Afin de déterminer si la couverture réussit à compenser les changements aux flux de trésorerie de la position couverte, la Commission évalue,

tant au début qu'au cours de la relation, a) si les conditions critiques de la couverture et la position couverte concordent ou b) si le changement cumulatif dans la juste valeur de la couverture et de la position couverte demeurent dans la marge acceptable. Si une couverture cesse d'être efficace ou s'il y est mis fin, la comptabilité de couverture cesse de s'appliquer.

### Avantages sociaux futurs

#### *Prestations de retraite*

Les employés de la Commission admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées par la Commission reflètent ses frais totaux comme employeur. Ce montant est actuellement basé sur un multiple des cotisations requises d'un employé et peut changer selon les résultats techniques du Régime. Les cotisations de la Commission sont passées en charge de l'exercice durant lequel les services sont rendus et représentent le total des obligations de la Commission à l'égard du Régime. Les cotisations versées par la Commission sont portées aux dépenses de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. En vertu de la loi actuelle, la Commission n'est pas tenue de verser des cotisations quant aux insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

#### *Prestations de départ*

Les employés admissibles ont droit à des prestations de départ en vertu des contrats de travail et des conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est accumulé à mesure que les employés rendent les

services nécessaires à leur obtention. La direction détermine l'obligation au titre des prestations constituées à l'aide d'une méthode basée sur des hypothèses et ses meilleures estimations.

#### *Autres régimes d'avantages sociaux futurs*

La Commission n'a aucune obligation liée aux autres régimes d'avantages sociaux futurs accordés aux employés qui ne sont plus en poste ou aux employés à la retraite.

### Immobilisations

Tous les achats de moins de 10 000 \$ sont passés en charge de l'exercice d'acquisition.

#### *Incertitude relative à la mesure*

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses ayant des incidences sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. L'évaluation des stocks est le poste le plus important sujet aux estimations, les montants réels pouvant s'avérer différents des estimations courantes. Ces estimations sont revues annuellement, et à mesure que des rajustements s'imposent, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils deviennent connus.

# ÉTATS FINANCIERS

## *Modifications comptables futures*

En janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a fait paraître les trois normes comptables suivantes, qui auront une incidence sur la Commission :

Chapitre 3855 – Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation – Cette norme établit des critères de comptabilisation, de sortie du bilan, d'évaluation et de classement des instruments financiers. La Commission sera tenue de classer ses actifs financiers selon qu'ils sont détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente ou détenus à titre de prêts et de créances. Le traitement comptable connexe sera fonction du classement. Les actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente doivent être évalués à leur juste valeur, tandis que les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances doivent être évalués au coût après amortissement.

Chapitre 1530 – Résultat étendu – Certains gains et pertes, par exemple ceux qui découlent de l'évaluation d'instruments financiers et qui seraient comptabilisés par ailleurs en bénéfice net, seront inclus dans le résultat étendu jusqu'à leur comptabilisation appropriée en bénéfice net. Il conviendra peut-être d'adopter un nouvel état financier, intitulé « Résultat étendu », afin de comptabiliser pareilles sommes jusqu'à leur réalisation.

Chapitre 3865 – Couvertures – Les dérivés seront classés comme étant détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont désignés comme des instruments de couverture. Tous les dérivés seront évalués à leur

juste valeur. Dans le cas des dérivés qui couvrent la variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la variation de leur juste valeur sera déclarée au résultat net et compensée par la variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert. Quant aux dérivés qui constituent une couverture de la variabilité des flux de trésorerie, la variation de leur juste valeur sera comptabilisée initialement en autre résultat étendu, puis sera reclassée au bénéfice net dans les périodes visées par la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Les nouvelles normes entreront en vigueur relativement à l'exercice 2008 de la Commission, mais des dispositions prévoient leur adoption anticipée. La Commission évalue actuellement l'effet de ces normes sur son information financière.

## **3. Changement à la constatation de la marge payable aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait**

Une partie de la marge des ventes de la Commission est payable aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Antérieurement, la Commission comptabilisait cette marge comme une réduction du surplus de l'exercice durant laquelle le paiement aux agences et offices provinciaux était autorisé. Maintenant, la Commission inscrit ces marges payables aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait comme une charge de l'exercice où ces marges sont réalisées.

La Commission a comptabilisé ce changement de façon rétroactive et l'impact sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005 est comme suit:

	Déclaré antérieurement	Ajustement (en milliers)	Redressé
<b>Bilan</b>			
Provision pour la marge payable aux agences et offices provinciaux (surplus opérationnel)	– \$	3 568 \$	3 568 \$
Surplus	29 182	(3 568)	25 614
<b>États des résultats et du surplus</b>			
Provision pour la marge payable aux agences et offices provinciaux (surplus opérationnel)	–	4 623	4 623
Résultats d'exploitation après le financement du gouvernement du Canada	7 777	(4 623)	3 154
Surplus au début de l'exercice	21 405	1 055	22 460
Surplus à la fin de l'exercice	29 182	(3 568)	25 614

#### 4. Stocks

	2006 (en milliers)	2005
Beurre	111 613 \$	109 132 \$
Poudre de lait écrémé	48 329	38 717
<b>Total</b>	<b>159 942 \$</b>	<b>147 849 \$</b>

Les stocks de la Commission comprennent 12 983 tonnes de beurre et 4 668 tonnes de poudre de lait écrémé (contre 12 290 tonnes et 2 426 tonnes, respectivement, en 2005), d'une valeur totale de 89,40 millions de dollars et de 27,20 millions de dollars respectivement (contre 83,87 millions et 13,89 millions, respectivement, en 2005),

que les fabricants doivent racheter de la Commission au cours de l'année laitière suivante aux prix de soutien alors en vigueur.

Le restant des stocks comprend 6 075 tonnes de beurre et 14 274 tonnes de poudre de lait écrémé (contre 6 024 tonnes et 21 502 tonnes, respectivement, en 2005), d'une valeur totale de 22,21 millions de dollars et de 21,13 millions de dollars respectivement (contre 25,26 millions et 24,83 millions, respectivement, en 2005).

#### 5. Dette bancaire — Compte de mise en commun

Dans le but d'obtenir un financement provisoire et d'assurer le bon fonctionnement du système d'établissement des prix et de la mise en commun des revenus du marché, la Commission a établi une marge de crédit de 5 millions de dollars (5 millions en 2005) auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Le ministre des Finances a autorisé la Commission à établir cette marge de crédit d'un maximum de 50 millions de dollars. La dette bancaire contractée avec cette marge de crédit est payable sur demande et porte intérêt au taux préférentiel qui, au 31 juillet 2006, était de 6,00 % par année.

#### 6. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 120 millions de dollars (120 millions en 2005), servent à financer les activités de la CCL. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'année qui suit la date de l'emprunt. Le capital et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. Les intérêts sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement; ces taux ont varié entre 2,59 % et 3,77 % (entre 2,10 % et 2,96 % en 2005) au cours de l'exercice et les intérêts ont totalisé 2,90 millions de dollars (contre 1,48 million en 2005).

# ÉTATS FINANCIERS

## 7. Surplus

La Commission perçoit indirectement des consommateurs des fonds sous forme d'un supplément inclus dans le prix de vente au détail du beurre. Ces fonds servent à financer les frais reliés au maintien du niveau normal des stocks de beurre. Le montant de ces fonds est inclus dans les contributions retenues pour financer les frais d'exploitation présentés dans l'état des résultats et du surplus. Le surplus à la fin de l'exercice est constitué du surplus accumulé de ces fonds et des surplus reliés aux ventes commerciales et qui ne sont pas directement payable aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait.

## 8. Ventes à l'exportation

Les ventes à l'exportation comprennent 30 000 \$ de gains nets (contre une perte nette de 130 000 \$ en 2005) provenant d'opérations en devises.

## 9. Frais financés par le gouvernement du Canada

Le financement des frais d'administration de la Commission est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs de lait et le marché. Le gouvernement du Canada a financé à hauteur de 3,52 millions de dollars (contre 3,37 millions en 2005) des frais d'administration de 6,63 millions de dollars (contre 6,66 millions en 2005) de la Commission ainsi que 50 000 \$ (contre 300 000 \$ en 2005) pour les services professionnels reliés à la collecte de données sur le coût de production.

## 10. Avantages sociaux futurs

### Régime de retraite

Les frais d'exploitation englobent les cotisations versées durant l'exercice par la Commission au Régime de pension de la fonction publique. Ces cotisations ont atteint 540 000 \$ (contre 480 000 \$ en 2005) et sont 2,6 fois les cotisations des employés au Régime, comme ce fut le cas en 2005.

### Prestations de départ

La Commission offre des prestations de départ à ses employés selon leurs années de services et leur salaire final. Ce régime n'est pas capitalisé et ne détient donc aucun actif, ce qui conduit à un déficit équivalent à l'obligation au titre des prestations constituées. Les prestations seront payées à partir de crédits futurs et d'autres sources de revenu. Le tableau suivant présente des informations sur le régime, en date du bilan.

	2006	2005
	(en milliers)	
Obligations au titre des prestations constituées, début d'exercice	820 \$	789 \$
Coûts pour l'exercice	105	70
Prestations payées durant l'exercice	(123)	(39)
<b>Obligations au titre des prestations constituées, fin d'exercice</b>	<b>802 \$</b>	<b>820 \$</b>

Le passif au titre des prestations de départ est inclus au bilan sous « Autres passifs ».

## 11. Instruments financiers

### *Contrats de change à terme*

Dans le cadre de sa gestion des risques associés aux devises, la Commission conclut des contrats de change à terme pour ses ventes à l'exportation de même que pour ses contrats d'achat à régler en devises. Le principal risque inhérent aux contrats de change est celui du crédit, à savoir une perte associée à l'incapacité d'une contrepartie de respecter son engagement. La Commission limite ses risques de crédit en ne traitant qu'avec des contreparties solvables. Elle conclut tous ses contrats de change avec de grandes institutions financières canadiennes.

À la fin de l'exercice, la valeur nominale des contrats de change à terme de la Commission qui étaient toujours en circulation était équivalente à 3,55 millions de dollars canadiens (contre 9,17 millions en 2005). Ces contrats arriveront à terme au cours de la période se terminant en octobre 2006. Les échéances de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la Commission s'attend à toucher le produit en devises des contrats de ventes à l'exportation et auxquelles la Commission doit régler les achats en devises. Les contrats de change à terme de la Commission s'établissent au 31 juillet 2006 comme suit :

		(en milliers)	
Ventes de devises	Achats de devises	USD	CAD
Dollars américains	Dollars canadiens	3 198	3 551
<b>Total</b>		<b>3 198</b>	<b>3 551</b>

Puisque les dates de règlement des contrats de change à terme se situent près du 31 juillet 2006, une estimation de leur juste valeur n'a pas été calculée car la différence serait négligeable.

### *Autres instruments financiers*

La valeur comptable des débiteurs, de la dette bancaire, des créiteurs et charges à payer, de même que les emprunts auprès du gouvernement du Canada équivaut à leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

## 12. Engagements

### *Engagements d'achats*

Au 31 juillet 2006, la Commission s'était engagée à acheter du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces engagements représentent environ 5,27 millions de dollars (contre 8,06 millions en 2005). La plupart de ces engagements sont en devises et sont couverts par des contrats de change à terme.

### *Bail à long terme*

La Commission occupe ses bureaux en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ce bail, qui vient à échéance en 2007, prévoit l'indexation des frais d'entretien et des impôts fonciers. À la discrétion de la Commission, ce bail peut être reconduit automatiquement pour une période de 5 ans avec la révision éventuelle du loyer pour tenir compte du marché locatif conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers. À la fin de l'exercice, le total des paiements minimums à faire en vertu du

# ÉTATS FINANCIERS

bail était de 200 000 \$ et, pour l'exercice 2006-2007, le loyer ne sera versé que pendant 8 mois puisque le bail viendra à échéance le 31 mars.

Les paiements minimums à faire au cours du prochain exercice sont les suivants :

2006-2007	200 000 \$
-----------	------------

La Commission s'est prévaluée de l'option de renouvellement du bail pour une autre période de cinq ans se terminant le 31 mars 2012 à un taux qui reste à déterminer.

### *Financement de la promotion du lait de consommation*

La Commission a conclu des ententes pour promouvoir la vente du lait de consommation. Selon les termes de l'entente, la Commission contribuera jusqu'à 4 millions de dollars par année civile pour les années 2006, 2007 et 2008. Au 31 juillet 2006, un montant de 720 000 \$ a été versé.

### *Programme de bourses d'études de la Commission canadienne du lait*

La Commission a conclu des ententes avec des institutions dans le but de financer des études supérieures aux niveaux de la maîtrise et du doctorat en économie et politiques agricoles et en sciences alimentaires et animales liées à l'industrie laitière pour les étudiants résidant au

Canada. La Commission s'est engagée à verser 3 millions de dollars à ce programme. Au 31 juillet 2006, une entente de 1 million de dollars a été signée mais cette somme ne sera versée qu'au moment où l'institution fournira un plan de mise en œuvre tel que stipulé par l'entente.

### **13. Honoraires des représentants**

La Commission a eu recours aux services de représentants pour la vente de produits laitiers sur le marché d'exportation. Compris dans le coût des ventes, leurs honoraires ont totalisé 180 000 \$ au cours de l'exercice (contre 250 000 \$ en 2005).

### **14. Opérations entre apparentés**

En termes de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les termes de commerce normaux. Ces opérations, tel les régimes d'avantages sociaux, la location des locaux et les services professionnels, ont totalisé environ 1,51 million de dollars au cours de l'exercice (contre 1,65 million en 2005).

## Tableau des opérations par produit pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers)

	2006				2005			
	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits*	Total	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits*	Total
<b>Ventes et coût des ventes :</b>								
Ventes à l'intérieur du pays	180 248 \$	59 685 \$	– \$	<b>239 933 \$</b>	156 488 \$	49 088 \$	– \$	<b>205 576 \$</b>
Coût des ventes	174 329	50 459	–	<b>224 788</b>	150 730	44 465	–	<b>195 195</b>
Marge (perte) sur les ventes à l'intérieur du pays	5 919	9 226	–	<b>15 145</b>	5 758	4 623	–	<b>10 381</b>
Ventes à l'exportation	8 848	25 155	–	<b>34 003</b>	2 167	30 832	–	<b>32 999</b>
Coût des ventes	8 547	25 518	–	<b>34 065</b>	1 682	30 389	–	<b>32 071</b>
Marge (perte) sur les ventes à l'exportation	301	(363)	–	<b>(62)</b>	485	443	–	<b>928</b>
Total de la marge (perte) sur les ventes	6 220 \$	8 863 \$	– \$	<b>15 083 \$</b>	6 243 \$	5 066 \$	– \$	<b>11 309 \$</b>
<b>Frais d'exploitation :</b>								
Frais d'entreposage	3 256 \$	1 204 \$	– \$	<b>4 460 \$</b>	2 014 \$	1 615 \$	– \$	<b>3 629 \$</b>
Intérêts	2 694	204	–	<b>2 898</b>	1 367	124	–	<b>1 491</b>
Autres frais de possession	634	205	–	<b>839</b>	483	176	–	<b>659</b>
Projets et activités de promotion	1 376	–	140	<b>1 516</b>	587	–	174	<b>761</b>
Aide destinée aux produits laitiers à l'intérieur du pays	–	–	306	<b>306</b>	–	–	417	<b>417</b>
	<u>7 960 \$</u>	<u>1 613 \$</u>	<u>446 \$</u>	<b>10 019</b>	<u>4 451 \$</u>	<u>1 915 \$</u>	<u>591 \$</u>	<b>6 957</b>
Frais d'administration								
Salaires et avantages sociaux				<b>5 144</b>				<b>4 905</b>
Autres charges				<b>1 491</b>				<b>1 752</b>
				<b>6 635</b>				<b>6 657</b>
Coût de production, intérêts et frais bancaires reliés au compte de mise en commun des revenus du marché				<b>988</b>				<b>916</b>
Dons				<b>22</b>				<b>30</b>
<b>Total des frais d'exploitation</b>				<b>17 664 \$</b>				<b>14 560 \$</b>

\* Comprenant la poudre de lait entier, le lait concentré et le fromage.

# ANNEXES



## Annexe I

### SYSTÈME HARMONISÉ DE CLASSIFICATION DU LAIT

CLASSE	PRODUITS
1(a)	Lait et breuvages faits de lait partiellement écrémé ou écrémé, traités ou non pour l'intolérance au lactose, aromatisés ou non, additionnés de vitamines ou de minéraux ou non, destinés à la vente au détail et au secteur des services alimentaires (lait de poule, boisson cordiale, lait fermenté, lait concentré pour fin de reconstitution en lait de consommation)
1(b)	Tous les types de crème contenant un taux de matière grasse d'au moins 5 % destinés à la vente au détail et au secteur des services alimentaires
1(b)ii	Crème fraîche contenant 32 % de matière grasse ou plus utilisée dans la fabrication de produits frais de boulangerie qui ne sont pas admissibles aux permis de classe 5. Toute utilisation de cette classe exige un permis de la classe 1(b)ii.
1(c)	Nouveaux produits 1(a) et 1(b) faits de lait de consommation et destinés à la vente au détail et au secteur des services alimentaires tels qu'approuvés par les autorités provinciales pendant une période de lancement
1(d)	Produits faits de lait de consommation 1(a) et 1(b) et mis en marché à l'extérieur des dix provinces signataires mais à l'intérieur des frontières canadiennes, par exemple, au Territoire du Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et sur les navires de croisière.
2	Tous les types de crème glacée, de mélange à crème glacée, de yogourt, de kéfir, congelés ou non, tous les types de crème acidulée (crème sure), tous les types de mélanges de lait frappé <sup>1</sup> , autres produits laitiers congelés et les produits suivants : fudge, poudings, substituts de repas, mélanges à soupe, lait pour nourrissons, caféinate et desserts indiens
3(a)	Tous les fromages qui ne sont pas identifiés dans la classe 3(b), tous les types de fromage en grains sauf ceux de type brassé
3(b)	Tous les types de fromage cheddar, caillé brassé, fromage à la crème, bases de fromage crémeux (mélanges de fromage), cheddar et types de cheddar vendus frais (voir la définition <sup>2</sup> )

1. Les laits frappés destinés à la vente au détail sont actuellement classifiés comme un produit de la classe 1 au niveau de la MCLO et de la classe 2 au niveau du P5.

2. Définition d'un fromage apparenté au cheddar : un fromage de nomenclature descriptive sera reconnu comme un fromage de type cheddar aux fins de la classification si c'est un fromage à pâte ferme ou demi-ferme non affiné, à caillé non lavé dont la teneur minimale en matière grasse du lait est de 25 % et la teneur maximale en humidité de 45 %.

# ANNEXES

CLASSE	PRODUITS
4(a)	Tous les types de beurre et d'huile de beurre, tous les types de poudre, lait concentré servant d'ingrédient dans l'industrie alimentaire <sup>3</sup> , tous les produits qui ne sont pas mentionnés ailleurs
4(a) <sup>14</sup>	Composants de lait pour la fabrication de caséine présure (sèche ou caillée) ou pour la fabrication de concentré protéique du lait (CPL) utilisé dans la fabrication d'un produit final non standardisé dans la catégorie du fromage fondu.
4(b)	Lait concentré destiné à la vente au détail, sucré ou non
4(c)	Nouveaux produits de transformation tels qu'approuvés par les autorités provinciales pendant une période de lancement
4(d)	Inventaires et pertes <sup>5</sup>
4(m)	Composants du lait pour les marchés particuliers tels qu'établis de temps à autre par le CCGAL
5(a) <sup>6</sup>	Fromage utilisé comme ingrédient dans la transformation secondaire de produits destinés aux marchés intérieur et d'exportation
5(b) <sup>6</sup>	Tous les autres produits laitiers utilisés comme ingrédient dans la transformation secondaire de produits destinés aux marchés intérieur et d'exportation
5(c) <sup>6</sup>	Produits laitiers utilisés comme ingrédients dans le secteur de la confiserie pour des produits destinés aux marchés intérieur et d'exportation
5(d)	Exportations prévues et autres exportations approuvées par le CCGAL, le total de ces exportations ne devant pas dépasser les engagements du Canada envers l'OMC.

3. À l'intérieur de la MCLO, lait concentré utilisé pour fabriquer d'autres produits laitiers. Dans le P5, on le classe selon son utilisation finale.

4. Prix et administration

i. Les offices provinciaux ou les agences fixeront le prix de la matière grasse pour la classe 4(a)<sub>1</sub> au prix de la classe 4(a) et le prix des protéines et autres solides de la classe 4(a)<sub>1</sub> au prix établi par le CCGAL sur une base semi-annuelle (1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> février).

ii. La CCL recevra des offices et des agences provinciales les déclarations mensuelles d'utilisation de lait en vue de la mise en commun des revenus. Les provinces conviennent que les revenus de la classe 4(a)<sub>1</sub> seront mis en commun au niveau du P10.

iii. La vérification de la classe 4(a)<sub>1</sub> sera effectuée par les organismes habituellement chargés de ce travail dans les provinces. Dans le cas des déplacements interprovinciaux du produit, la CCL coordonnera la vérification et l'échange d'information entre les vérificateurs provinciaux. Le transformateur recevant du lait cru utilisé pour fabriquer de la caséine présure (sèche ou caillée) ou du CPL sous la classe 4(a)<sub>1</sub> devra fournir des documents pour justifier la demande de composants de lait utilisés dans la fabrication d'un produit final non standardisé dans la catégorie du fromage fondu. Les provinces participantes doivent appliquer des procédures adéquates pour assurer la conformité au sein de cette classe.

iv. La classe 4(a)<sub>1</sub> pourra être renouvelée après examen et adoption par le CCGAL d'ici le 1<sup>er</sup> février 2008.

5. Pertes : pertes expliquées (décharges, retours de lait de consommation, cuves stériles, etc.) Pertes inexpliquées : jusqu'à 2 % pour la transformation (dans l'Ouest seulement).

6. Dans le cadre de la classe 5(a), (b) et (c) (le Programme de permis des classes spéciales de lait), le lait de transformation est classé et offert pour la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers à des prix qui varient selon l'utilisation finale. Les quantités de composants de lait offertes sous la classe 5 sont contrôlées au moyen de permis émis par la Commission canadienne du lait.

## Annexe 2

### LEXIQUE

#### Année laitière

Les principaux éléments du régime de gestion des approvisionnements pour le secteur laitier canadien sont basés sur l'année laitière plutôt que sur l'année civile ou sur l'exercice financier. L'année laitière a été établie afin de coordonner les tendances naturelles de la production de lait et les besoins du marché; elle commence le 1<sup>er</sup> août et se termine le 31 juillet suivant.

#### Besoins canadiens

Demande totale de la consommation intérieure plus les exportations planifiées pour tout le lait de transformation.

#### Besoins intérieurs

Demande totale de la consommation intérieure de l'ensemble des produits laitiers fabriqués à partir de lait de transformation.

#### Classes de lait

Tout le lait du Canada est classé selon son utilisation (ex. : de consommation, fromage, beurre, etc.). Le prix payé au producteur pour le lait varie selon la classe. Ce système de classification n'est pas lié à la qualité.

#### Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL)

Le CCGAL est l'organisme national clé pour l'élaboration des politiques et les discussions concernant la production laitière et la transformation. Il voit à la mise en oeuvre du Plan national de commercialisation du lait. La Commission canadienne du lait (CCL) préside et appuie le CCGAL et son Secrétariat, un comité technique qui procure des analyses économiques et conseille les membres du CCGAL. Le CCGAL est composé de représentants des producteurs et des gouvernements de toutes les provinces. Des représentants d'organismes nationaux de consommateurs, de transformateurs et de producteurs participent également à titre de membres sans droit de vote. Le CCGAL se réunit cinq fois par année pour aborder et examiner les principaux facteurs économiques et de mise en marché qui influencent le secteur laitier. De plus, il examine et surveille les transactions commerciales et les activités de promotion de la CCL, les systèmes de mise en commun établis pour les revenus du marché provenant de certaines ventes de lait, et les obligations provinciales en matière de répartition et d'utilisation du quota. Le CCGAL établit le niveau cible de la production laitière nationale ou le quota de mise en marché (QMM).

# ANNEXES

## Gestion des approvisionnements

La gestion de l'offre est un système qui régit la production du lait par des quotas de production à la ferme. La taille du quota dépend de la demande pour le lait et les autres produits laitiers.

## Lait de transformation

Lait vendu pour la transformation en produits laitiers tels que le beurre, le fromage, la crème glacée et le yogourt.

## Plan national de commercialisation du lait

Le Plan national de commercialisation du lait est l'entente fédérale-provinciale qui régit la mise en oeuvre du système de gestion des approvisionnements du lait administré par le CCGAL. Toutes les provinces canadiennes sont signataires du Plan national.

## Prix de soutien

Prix auxquels la CCL offre d'acheter le beurre et la poudre de lait écrémé produits au pays dans le cadre de ses programmes intérieurs de saisonnalité. Ces prix de référence pour le commerce de gros de produits laitiers influencent indirectement les prix de gros de tous les produits laitiers de transformation. Ils sont établis à des niveaux permettant aux producteurs d'obtenir un revenu équitable.

## Producteurs laitiers

Les producteurs laitiers possèdent et exploitent des entreprises agricoles qui comprennent un troupeau de vaches laitières et expédient leur lait.

## Quota de mise en marché (QMM)

Le CCGAL détermine le niveau cible de la production nationale de lait de transformation, communément appelé le QMM. Ce niveau fait l'objet d'une surveillance constante et il est rajusté, au besoin, afin de refléter les variations de la demande intérieure pour les produits de lait de transformation sur la base de matière grasse, de même que les changements dans les activités d'exportation prévues. Le CCGAL applique les dispositions du Plan national de commercialisation du lait pour établir les parts provinciales du QMM. Chaque province répartit sa part du QMM entre ses producteurs selon ses propres politiques.

## Surplus structurel

Les quotas de production de lait sont mesurés en kilogrammes de matière grasse. Au Canada, la demande de matière grasse est plus forte que la demande de la portion non grasse du lait. Conséquemment, il y a un surplus de composants non gras du lait, principalement sous forme de poudre de lait écrémé.

## Transformateurs

Les transformateurs sont des entreprises ou des coopératives qui achètent le lait cru et fabriquent du lait et de la crème de consommation ou d'autres produits laitiers.

## Transformateurs secondaires

Ces entreprises utilisent du lait ou d'autres produits laitiers pour fabriquer d'autres produits alimentaires vendus au détail.